Emergency Planning Canada
Planification d'urgence Canada

Emergency Planning Canada

1985 Annual Review

Canada

86-05328/

As Minister Responsible for Emergency Planning, I am pleased to present Emergency Planning Canada's 1985 Annual Review. The publication provides an overview of federal planning to provide for the safety of Canadians in emergencies, and describes the role played by Emergency Planning Canada (EPC) in coordinating this activity. The agency's efforts to stimulate and facilitate cooperative planning among federal departments and with other orders of government are highlighted, as are its activities and accomplishments in the areas of international planning, training and education, and research.

Planning for emergencies is a nation-wide concern, as no Canadian community is immune to disaster. All orders of government are involved in the process, as are private sector agencies, and indeed, individual Canadians. It is my hope that by enhancing public awareness of federal emergency plans and arrangements, this publication will foster a greater appreciation of the need for advance planning, and will stimulate emergency preparedness at all levels of responsibility across Canada.

Harvie Andre

W.B. Snarr
Executive Director
Emergency Planning Canada

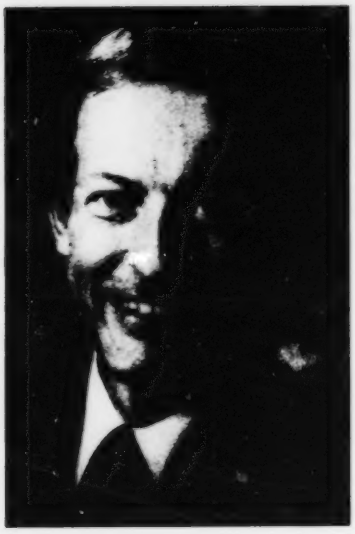

E.L. Shipley
Director General
(Plans)

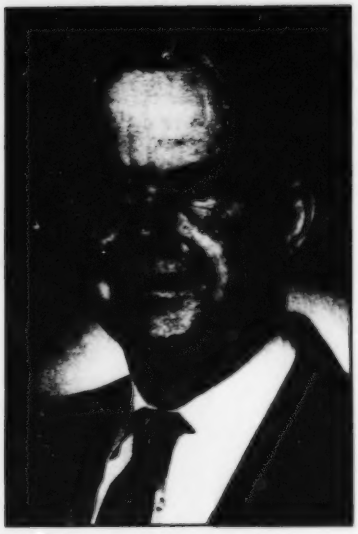

D.W. Hall
Director General
(Operations)

Emergency Planning Canada's Senior Management Committee

Contents

Federal Emergency Policy 1

The Role of Emergency Planning Canada

Federal Interdepartmental Planning 3

Emergencies Legislation
National Emergency Agencies
Government Emergency Book
Continuity of Government
Threat Assessment

Federal-Provincial Cooperative Planning 7

Memoranda of Understanding
Joint Emergency Planning Program
The Disaster Financial Assistance Arrangements
Federal-Provincial Conferences
Regional Directors

International Activities 10

North Atlantic Treaty Organization
International Liaison

Training and Education 12

Research 14

Public Information 15

Special Projects 16

High Frequency Communications Network
Interprovincial Emergency Communications
Nuclear Winter
Chemical Emergencies

Appendices 18

©Minister of Supply and Services Canada 1986

Cat. No. D81-1/1985

ISBN 0-662-54557-5

Federal Emergency Policy

"I heard a noise like a dozen runaway freight trains, and looked up and saw a solid wall of black debris. Trees were transported through the air, and it looked like a tidal wave . . . but it wasn't water."

Tornado Victim
Barrie, Ontario
May, 1985

On May 31, 1985, a series of devastating tornadoes ripped a path of destruction through central Ontario, flattening homes and businesses, uprooting trees, and flinging vehicles through the air like tiny matchbox toys. Twelve people were killed, hundreds were injured, and thousands were left homeless. It was over in seconds, but the people of Barrie, and several neighbouring communities, had learned the meaning of disaster.

The seemingly random path of these tornadoes through central Ontario underscores the capricious nature of emergencies. They can happen anywhere and at any time. And while no one can predict where and when they will occur, it is possible to minimize their impact through advance planning. As devastating as the tornadoes in the Barrie area were, their impact on human life could have been far greater had there not been carefully thought out plans to guide the emergency response.

Federal emergency policy is based on the premise that initial responsibility for handling emergencies normally rests with those directly affected. In the first instance, this means individual Canadians; but many emergencies cannot be effectively managed with private resources alone. When governmental action is required the responsibility for providing assistance passes first to the municipality affected, then to the province, then to the federal government. Given this established sequence of responsibility, the federal government becomes involved in emergency response only when requested to do so by a province, or when aspects of the emergency clearly fall within federal jurisdiction. As an example, the federal government has primary responsibility for emergencies occurring on Crown lands or resulting from federally-regulated activities, and for situations of national dimensions, such as international crises or war.

While the role of the federal government in emergency response will differ from situation to situation, advance planning must be undertaken to cover all contingencies. Federal departments, agencies, and Crown corporations have assumed this responsibility as part of their normal activities. The Emergency Planning Order of May 1981 directs federal Ministers to identify and plan for emergencies that might occur in their areas of responsibility, to prepare to assume the lead role in coordinating the federal response to these emergencies when required, and to be ready to provide resources upon requests to any other Minister having lead responsibility for an emergency. In addition, about a dozen specific Ministers are charged with preparing, in cooperation with the provincial governments and the private sector, plans for National Emergency Agencies, to manage the nation's critical resources during a major national emergency.

The Role of Emergency Planning Canada

Emergency Planning Canada (EPC) is responsible for coordinating this federal emergency planning activity. Under the direction of the Minister Responsible for Emergency Planning, the agency arranges for ongoing consultation between departments on the development of emergency plans and procedures, and works closely with provincial and territorial agencies concerned with emergency preparedness to ensure these federal arrangements are compatible with those established by other orders of government. The organization also coordinates federal participation in cooperative international planning initiatives with our North Atlantic Treaty Organization (NATO) allies, and bilateral preparedness activities with our immediate neighbour, the United States.

In addition to ensuring that federal plans are up-to-date and contribute to a coordinated federal approach, EPC actively encourages other orders of government to plan for emergencies. The agency makes funding available to the provinces and territories for joint emergency preparedness projects, sponsors research into various aspects of emergencies, conducts training courses on emergency planning and response techniques, and distributes information materials on a wide variety of emergency-related topics. Through these and other activities, the organization aims to enhance the national emergency response capability by establishing adequate and reasonably uniform emergency services across the country.

And EPC's role does not end there. The agency performs a number of other emergency-related functions which include administering the provision of federal financial aid to provincial governments in the wake of major disasters, implementing arrangements for the continuation of responsible government in the event of a nuclear attack, and maintaining a functional Situation Centre to monitor emergency response operations. The agency also stands ready to coordinate the

federal response to emergencies, until a lead department is named to assume this responsibility.

To undertake these various tasks, EPC currently employs about 95 people, most of whom are based in Ottawa. The agency also has a regional office in each provincial capital, a small training staff at the Canadian Emergency Preparedness College in Arnprior, Ontario, and an attaché at NATO headquarters in Brussels, Belgium. The organization is headed by an Executive Director who reports directly to the Minister Responsible for Emergency Planning. Figure 1 provides a more detailed breakdown of EPC's organizational structure.

EPC's budget for the 1985-86 fiscal year totalled approximately $14.8 million. Of this amount, $7.4 million was earmarked for personnel, operations and maintenance, $1.1 million for capital expenditures, and $6.3 million for the Joint Emergency Planning Program. Disaster financial assistance, while administered by EPC, is provided from government contingency funds, which are subsequently reimbursed through supplementary estimates.

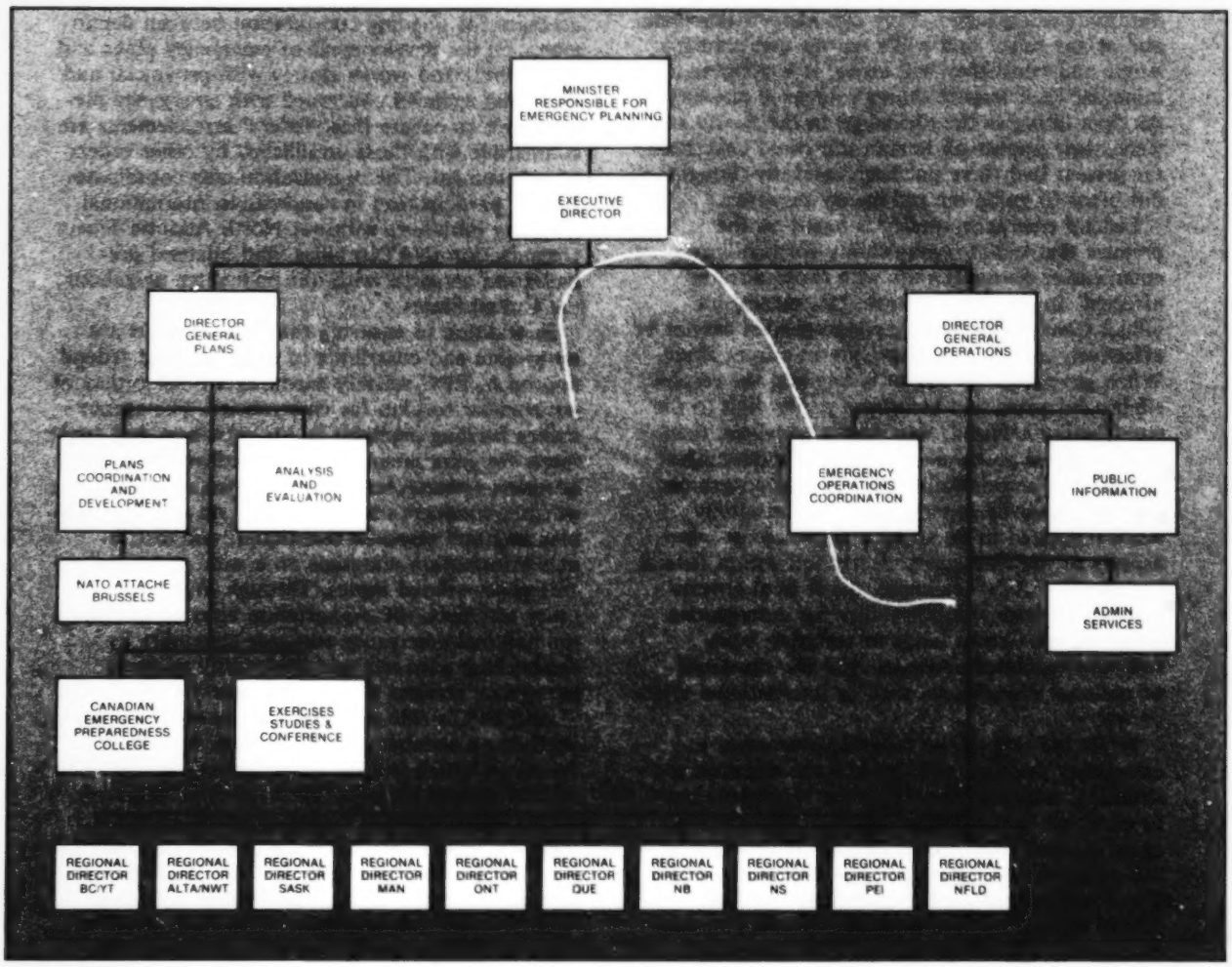

Federal Interdepartmental Planning

To fulfill its coordinating role, EPC brings departmental representatives together to discuss emergency planning matters of mutual interest and concern. The most senior level forum is the Interdepartmental Committee on Emergency Planning (ICEP), chaired by EPC's Executive Director and composed of Assistant Deputy Ministers from 17 federal departments and agencies. This committee advises the Minister on matters of policy, and oversees the implementation of Cabinet decisions concerning emergency preparedness.

In addition, there are three supporting committees composed of senior staff officers responsible for the day-to-day management of departmental emergency planning programs. The Implementation Working Group addresses emergency planning issues of general concern to all departments; the Interdepartmental Committee on Civil Mobilization focusses on planning for the development of the National Emergency Agencies; and the Interdepartmental Exercise Control Committee coordinates the participation of federal departments in national and international emergency exercises. All three committees are chaired by senior officers of EPC and report directly to the Executive Director, in his capacity as chairman of the ICEP.

In addition to these permanent mechanisms for interdepartmental consultation, EPC officials chair and participate in a variety of other coordinating task forces and committees which are set up from time to time to deal with specific problems.

Emergencies Legislation

The plans and arrangements developed through this consultative process are aimed at ensuring that the federal government is adequately prepared to respond, when required, to emergency situations. This planning activity has been ongoing, despite growing concerns about the adequacy of existing federal powers to authorize emergency measures. While it is generally accepted that the federal government has the ultimate responsibility to provide for the safety and security of Canadians during national emergencies, serious gaps have been identified in the existing statutory framework which could impede the federal government in discharging its constitutional responsibilities in this area.

No single incident demonstrated these inadequacies more than the October Crisis of 1970, when the federal government was forced to resort to the War Measures Act to quell a peacetime public order emergency. The weaknesses become all the more apparent when federal statutory powers are compared with those available to provincial governments under individually enacted emergencies legislation. Provincial powers are, on the whole, very comprehensive, and complement provincial capabilities for dealing with almost all conceivable peacetime emergencies.

In 1985, the government moved to correct this situation. The Minister Responsible for Emergency Planning announced his government's intention to enact comprehensive emergencies legislation covering the full spectrum of potential emergency situations. Under his direction, and in consultation with provincial governments and other federal Ministers, EPC undertook to develop drafting guidance for the legislation.

As presently visualized, the new federal emergencies legislation would replace the War Measures Act with a single multi-part statute setting out federal powers in relation to various classes of emergencies. Four separate categories of emergency would be covered, namely: (1) natural disasters or major accidents affecting public welfare (e.g. earthquakes, hurricanes, chemical spills); (2) public order disturbances threatening the internal security of Canada (e.g. terrorist acts, riots); (3) international situations requiring precautionary emergency measures (e.g., heightened international tensions); and (4) war. By identifying the emergency powers required for each of these situations, and balancing them with appropriate safeguards, the legislation will enable the federal government to fulfill its constitutional responsibility for the safety and security of Canadians when a national emergency of any type strikes.

In describing this initiative, the Minister emphasized that the safeguards to be included in the legislation to protect fundamental freedoms and civil rights during the exercise of federal emergency powers will be strong and effective. The Act will be subject to the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the Canadian Bill of Rights, and will conform with Canada's international obligations under the International Covenant on Civil and Political Rights. It will also contain provisions for redress of personal damages resulting from any improper use of emergency powers.

Additional safeguards have been developed to preserve the federal character of Canada's political system, and to provide Parliament with supervisory powers during invocation of the Act. The legislation will include provisions for consultation with the provinces prior to the declaration of a national emergency, for example, and will make the executive accountable to Parliament for actions taken in exercising its emergency powers.

Preparations were made in the fall of 1985 for the Minister to discuss the proposed legislation with his provincial counterparts at a federal-provincial conference of Ministers responsible for

emergency planning to be held in February 1986. The Act is expected to be ready for tabling in the House of Commons by the middle of next year.

National Emergency Agencies

This new legislative framework will greatly facilitate federal planning for civil mobilization. This involves the development of plans and arrangements for National Emergency Agencies (NEAs) to manage and control critical national resources in a war or, if required, in a major peacetime national emergency. Of particular concern are food and energy supplies, housing, communications, industrial production, health and welfare services, and all modes of transport.

EPC works with departments on an individual basis to assist them in developing their NEA arrangements and chairs the Interdepartmental Committee on Civil Mobilization to coordinate their activities. This has been an ongoing activity of the organization since the Emergency Planning Order was promulgated in 1981.

Some departments are further along in their NEA planning than others; many have lacked the manpower and resources to undertake the work required. Their activities were given a significant boost in late 1984, however, when the government approved additional funding for departmental emergency planning activities. With these new resources, NEA planning is expected to move forward at an accelerated pace in the coming years.

As work on the NEAs proceeds, there will be an increasing requirement to involve provincial governments in the process to develop regional policies and arrangements. To facilitate these consultations, EPC undertook in 1985 to develop a guidance paper for departments on the coordination of federal-provincial NEA planning. The document explains the NEA concept, describes the circumstances under which the agencies might be activated, and makes suggestions as to how consultations with the provinces can best be undertaken.

To further enhance and assist NEA planning, EPC organized a three-day orientation seminar for new departmental emergency planners at the Canadian Emergency Preparedness College in November 1985. The seminar provided an overview of federal emergency planning and response arrangements for peacetime emergencies and war, and introduced participants to the NEA concept for civil mobilization planning. Senior emergency planning officers from departments with NEA responsibilities were invited to make presentations on the status of their planning, and current concepts of operation for their respective NEAs.

Government Emergency Book

It is a current planning assumption that full activation of the NEAs is likely to occur only in a period of grave international crisis, as part of national preparations to put Canada on a war footing. This would be accomplished on a gradual basis, in accordance with progressive measures of preparedness outlined in the wartime volume of the Government Emergency Book.

A comprehensive guide to federal emergency response arrangements, the Government Emergency Book in its present form is a relatively recent innovation. Interdepartmental discussions concerning its development were initiated by EPC in 1983, and the work is still ongoing. The key outcome to date is the volume of emergency measures for wartime crises, which although not yet fully refined, has been adopted by the Interdepartmental Committee on Emergency Planning (ICEP) in its draft form as the official reference document for federal wartime crisis management. A second volume, listing measures for peacetime emergencies, will be completed as time permits.

Measures contained in the wartime volume of the Government Emergency Book were put to the test in February 1985, when the document was used as the basis for Canadian civilian participation in a NATO emergency exercise. WINTEX-CIMEX 85 was designed to exercise military commands and civilian authorities in the use of operational plans and procedures and emergency communications in the context of a fabricated wartime crisis. The exercise was conducted on paper with no movement of troops or equipment. An Exercise Control Group, chaired by EPC and comprised of representatives from key federal departments, acted as the federal government's executive decision-making body, and used measures listed in the Government Emergency book to direct civilian play.

Continuity of Government

No wartime crisis would be more devastating to Canada than a nuclear attack on the North American continent. In recognition of the special threat these weapons pose, the federal government maintains arrangements for the continuation of responsible government in the event of a nuclear confrontation. EPC manages this program on behalf of the federal government, with the assistance of several other departments.

Planning for continuity of government is based on the premise that many millions of Canadians would survive the initial impact of a nuclear attack on North America, no matter how devastating.

Without some form of established authority to maintain law and order, direct survival operations and manage the provision of essential services, many of these initial survivors would likely perish. The program provides for a decentralized system of emergency government based on a Canada-wide network of fallout protected facilities at the central, regional, zonal and municipal levels. In a nuclear crisis, these facilities would provide living and working accommodation to people carrying out functions essential to the provision of government leadership and the direction of survival operations.

The emergency government network currently consists of a Central Emergency Government Headquarters (CEGHQ) in Carp, Ontario, and six regional headquarters in British Columbia, Alberta, Manitoba, Ontario, Quebec, and Nova Scotia. Although funding restraint has slowed completion of the network, the original plan called for the extension of this system to the remaining provinces, and to the zone and municipal orders of government. Capital expenditures under the program has been restricted for the past few years to the repair and maintenance of existing facilities, but there has been some movement towards providing regional headquarters in the four provinces currently lacking such facilities. During 1985, for example, discussions continued with the Government of New Brunswick on the possibility of incorporating a dual purpose emergency government/peacetime emergency operations facility in the new Maritime Forestry Complex under construction in Fredericton.

To enhance the operational readiness of the existing emergency government network, several new initiatives were undertaken in 1985. As a starting point, EPC negotiated a revised Memorandum of Understanding with the Department of National Defence on the operation and maintenance of the CEGHQ at Carp. This joint agreement, which updates a previous MOU signed in 1978, delineates the respective responsibilities of DND and EPC in such areas as building maintenance, food, medical and fuel supplies, communications, accommodation, security, and support

The federal government's Continuity of Government Program is designed to ensure the continuation of responsible government in the event of a nuclear attack on North America.

services. DND assumes the greater burden of responsibility in relation to these matters, as it is tasked by the Emergency Planning Order with maintaining and equipping the physical facilities for emergency government, in support of arrangements developed by EPC.

As a further measure to enhance the operational readiness of the CEGHQ, EPC undertook to revise outdated plans and procedures for the manning, activation and operation of the central facility. To this end, it established an advisory committee, composed of representatives from departments with emergency government functions, to review and update operational manuals. The group met at the CEGHQ on several occasions during 1985 to initiate this review process.

To round out this operationally-oriented planning activity, EPC organized and conducted a training exercise at the CEGHQ in November 1985. This one-day tutorial, which simulated a nuclear attack on the North American continent, was designed to familiarize EPC operations staff with the requirements of operating from the CEGHQ's Emergency Government Situation Centre in a war emergency. Representatives of several other federal departments also participated, to assess their assigned living and working accommodation and review their respective emergency government plans and procedures. This was the first civilian exercise to be held at Carp in more than two decades, and it proved to be such a valuable learning experience that a follow-up exercise is being planned for the fall of 1986.

Threat Assessment

In support of its war preparedness planning, the federal government has undertaken to develop a realistic assessment of the characteristics of the nuclear threat to Canada. EPC is participating in a joint study with the Departments of National Defence, External Affairs, Health and Welfare, and Communications to assess current weapon trends and attack strategies, identify possible Canadian targets, and determine likely risks, particularly from radioactive fallout. The results of this investigation, which neared completion in 1985, will greatly assist both federal and provincial emergency planners in developing their plans for protecting the Canadian population in a wartime crisis.

In a related initiative, the Interdepartmental Committee on Civil Mobilization, under EPC's chairmanship, established a subcommittee in 1985 to provide a forum for interdepartmental consultations on the subject of electromagnetic pulse. EMP, as it is known for short, is an effect that accompanies all nuclear explosions. It is a matter of concern to emergency planners because it has the potential to knock out communications equipment and power systems that would be vital to recover in the wake of a nuclear attack.

The EMP subcommittee was tasked with acquiring all available technical information on the phenomenon, and with establishing procedures for sharing this information between departments to avoid duplication in research efforts. It was also directed to study the potential implications of EMP for public protection planning. As the driving force behind the committee, EPC agreed to act as a clearinghouse for information on EMP, and undertook to draft a policy paper on EMP protection.

Federal-Provincial Cooperative Planning

Cooperative planning with the provinces and territories is a cornerstone of federal emergency policy. The federal government recognizes that in order to develop a truly national capability to meet emergencies of all types, the resources of all orders of government must be applied in a coordinated fashion. As the federal focal point for liaison with the provinces and territories on emergency planning matters, it is EPC's responsibility to encourage and facilitate joint planning initiatives.

Memoranda of Understanding

To provide a framework for intergovernmental cooperation in the emergency planning field, EPC is currently negotiating Memoranda of Understanding on Emergency Planning (MOUs) with the provinces and territories. These agreements set out the principles of joint planning for emergencies, and identify the duties of each order of government in relation to various emergency planning activities.

Two new MOUs were successfully negotiated in 1985, with the Governments of Saskatchewan and Ontario. This brought the total number of signed agreements to seven, previous memoranda having been negotiated with New Brunswick, Prince Edward Island, Manitoba, Yukon and the Northwest Territories.

Although these agreements differ slightly in wording and presentation, their main provisions are virtually identical. In each case, the signatory governments agree to negotiate multi-year preparedness projects under the Joint Emergency Planning Program to participate in the administration of the Disaster Financial Assistance arrangements, and to conduct training and public information programs that support each other's emergency preparedness aims. They also agree to exchange emergency planning information freely, to share human and material resources in emergency situations, and to consult one another on cross-border emergency planning arrangements with the United States.

Negotiations will continue in 1986 with the remaining provinces to arrive at comparable agreements.

The federal contribution to this Emergency Mobile Command Centre was provided through the Joint Emergency Planning Program.

Joint Emergency Planning Program

All of the MOUs signed to date make reference to the Joint Emergency Planning Program (JEPP), the key financial instrument for promoting federal-provincial cooperation in the emergency planning field. Under the terms of this EPC-administered program, the federal government shares with the provinces and territories the costs of undertaking approved emergency preparedness projects to a maximum of $6.3 million per year.

Proposals for JEPP projects are submitted by the provincial and territorial emergency planning organizations, and are evaluated by EPC managers in accordance with program guidelines. These are contained in a newly revised operational manual entitled **Joint Emergency Planning Program**, published in 1985. The federal contribution is negotiated separately for each JEPP project approved, and payments are made as established project milestones are achieved.

The JEPP is a relatively new program, but expenditures are already nearing the maximum level. In fiscal year 1984-85, a total of $5.58 million was paid out for approved projects. By December 1985, close to $6 million had already been committed from the 1985-86 budget, with three months remaining in the fiscal year.

As in previous years, activity in 1985 focussed on the development and testing of emergency plans, the conduct of emergency-related training programs, and the purchase of communications and emergency response equipment. Worthy of special mention are two multi-year emergency preparedness projects initiated by the Governments of Saskatchewan and Ontario in accordance with their respective MOUs.

For a detailed listing of JEPP projects financed in 1985-86, see Appendix A.

The Disaster Financial Assistance Arrangements

A second emergency-related financial program administered by EPC brings the two orders of government together in the wake of disaster. Under the Disaster Financial Assistance (DFA) arrangements, the federal government provides post-disaster financial aid to the provinces and territories, when the costs of responding to an emergency exceed what they can reasonably be expected to bear on their own. A formula relating eligible disaster expenditures to the population of the affected province is used to calculate the appropriate federal share (see Appendix B). Federal cost-sharing begins when provincial expenditures for a disaster exceed one dollar per capita, and the federal percentage share becomes progressively more substantial as the expenditures increase.

The federal government received two requests for assistance under the DFA arrangements in 1985 — one from the Government of the Northwest Territories, and one from Ontario. The Northwest Territories request related to damages caused by heavy flooding along the Hay River in early May. The request from Ontario came later that same month, when a series of devastating tornadoes struck the central region of the province. In both cases, the federal government agreed to provide assistance in accordance with the DFA guidelines, and immediately initiated procedures to establish the amount eligible for cost-sharing.

In addition to processing these new requests for aid, the federal government paid out more than $8 million in 1985 for disasters that had occurred in previous years. Three DFA payments, totalling approximately $4 million, were made to the Government of Newfoundland for damages caused by the 1984 Avalon ice storm ($1,250,000), the 1983 Exploits River flood ($1,500,000), and the 1978 collapse of the Grand Codroy River bridge ($1,288,600). An additional $3 million was paid to the Government of British Columbia to assist with expenditures made in relation to four separate floods. Of the remainder, $1,121,298 was provided to the Government of Saskatchewan for damages caused by severe rainstorms in the summer of 1983, and $265,890 to the Government of Manitoba for an encephalitis emergency in the same year. Together, these 1985 contributions bring to more than $90 million the amount paid out by the federal government in post-disaster assistance since the program's inception in 1970.

Federal-Provincial Conferences

To provide a forum for intergovernmental consultation on these and other joint preparedness activities, EPC organizes an annual conference of senior federal, provincial, and territorial emergency planning officials. The 1985 conference was held in Vancouver in mid-February.

Emergency-related training was a major topic of discussion at the 1985 conference. Participants agreed to establish a federal-provincial working group to study dangerous goods emergency response training, and endorsed a proposal to make training the theme of EPC's 1985 fall symposium at the Canadian Emergency Preparedness College (CEPC). They also discussed expanding the mandate of an existing annual meeting of federal and provincial training officials from a limited evaluation of course offerings at the CEPC to a broader consideration of emergency planning and response training across Canada. These initiatives are discussed in greater detail in the section entitled "Training and Education" on page 12.

Another major item on the 1985 agenda was a review of progress made by the Task Force on Wartime Planning and Concepts of Operations. This joint federal-provincial study group had been established by the 1983 conference to recommend concepts of operations for civil protection in response to a nuclear attack affecting Canada. The participants agreed that while the Task Force had made significant strides in relation to this mammoth undertaking, there was a need for continued work in this area to further refine key recommendations. This work was subsequently undertaken by the Task Force members, and completed in 1985.

In concluding their deliberations, conference participants agreed to hold their next meeting in the National Capital Region. They also discussed the possibility of organizing an early federal-provincial conference of Ministers responsible for emergency planning, and undertook to recommend such a meeting to their governments. This latter initiative received subsequent support from all of the incumbent Ministers, and a special federal-provincial conference of officials was convened in December 1985 to prepare for a Ministerial conference in February 1986. The 1986 conference of officials was scheduled to take place immediately following the Ministerial meeting.

Regional Directors

On a daily basis, liaison with provincial and territorial emergency planning officials is undertaken by EPC's Regional Directors. Located in the provincial capitals, these regional managers facilitate the administration of federal emergency planning programs, stimulate provincial participation in joint preparedness activities, and ensure that federal emergency planning initiatives mesh with those being undertaken at the provincial level. They also stand ready to coordinate the federal response to emergencies within their respective regions, should federal involvement be required. A good example of this response-oriented function was the assistance provided in 1985 by EPC's Saskatchewan office in coordinating the importation of pesticides from the United States to combat a serious grasshopper infestation in that province.

In 1985, EPC management proposed a realignment of regional responsibilities by transferring responsibility for liaison with the Yukon from the Regional Director in Alberta to the Regional Director in British Columbia. For as long as EPC has existed, the Regional Director in Edmonton has managed coordination with Yukon and the Northwest Territories in addition to Alberta, but with territorial emergency planning programs becoming more active, EPC management felt Yukon would be better served if the growing workload was shared more equitably between directors. With the Minister's approval, and following consultations with the territorial governments affected, the transfer took effect in October 1985.

International Activities

Cooperation between governments is equally important in the international sphere. Peacetime disasters can often affect or involve more than one country at the same time, and under Canada's policy of collective defence, international and wartime crises require Canada's sustained support in an alliance of nations. Plans and arrangements need to be developed to guide national governments in mounting a coordinated emergency response.

Given this requirement for international cooperation, it is not surprising that EPC's activities often extend beyond national boundaries. The agency fulfills Canada's civil emergency planning obligations as a member of the NATO alliance, and maintains a close working relationship with its neighbour and ally, the United States. It also exchanges information with other countries on a regular basis to broaden international cooperation on emergency planning matters.

NATO

In 1985, EPC continued to coordinate Canada's participation in NATO civil emergency planning activities. The agency arranges for Canadian representation on civil emergency planning committees tasked with determining NATO's wartime resource requirements, and with developing plans and arrangements for NATO Civil Wartime Agencies to direct and control these resources in times of crisis. The committee structure consists of a Senior Civil Emergency Planning Committee (SCEPC) reporting directly to NATO council on matters of policy, and eight supporting committees responsible for specific planning areas. These include ocean shipping, civil aviation, European inland surface transport, food and agriculture, petroleum resources, civilian industry, communications, and civil defence.

EPC has a permanent representative at NATO headquarters in Brussels, Belgium, to undertake ongoing liaison with member nations on emergency planning matters. The agency's Executive Director represents Canada in plenary sessions of the SCEPC, and a senior official from headquarters in Ottawa attends the annual Civil Defence Committee meeting. Designated emergency planning officers from other departments represent the federal government on the remaining committees, and their participation is coordinated by EPC. In 1985, as in previous years, EPC arranged for an interdepartmental review of all emergency planning position papers prepared for NATO meetings to ensure they were consistent with federal policy.

In other NATO-related activities, EPC participated in a new NATO training course in Oberammergau, West Germany, on civil-military cooperation in wartime crises, and briefed students of the NATO Defence College on Canadian civil emer-

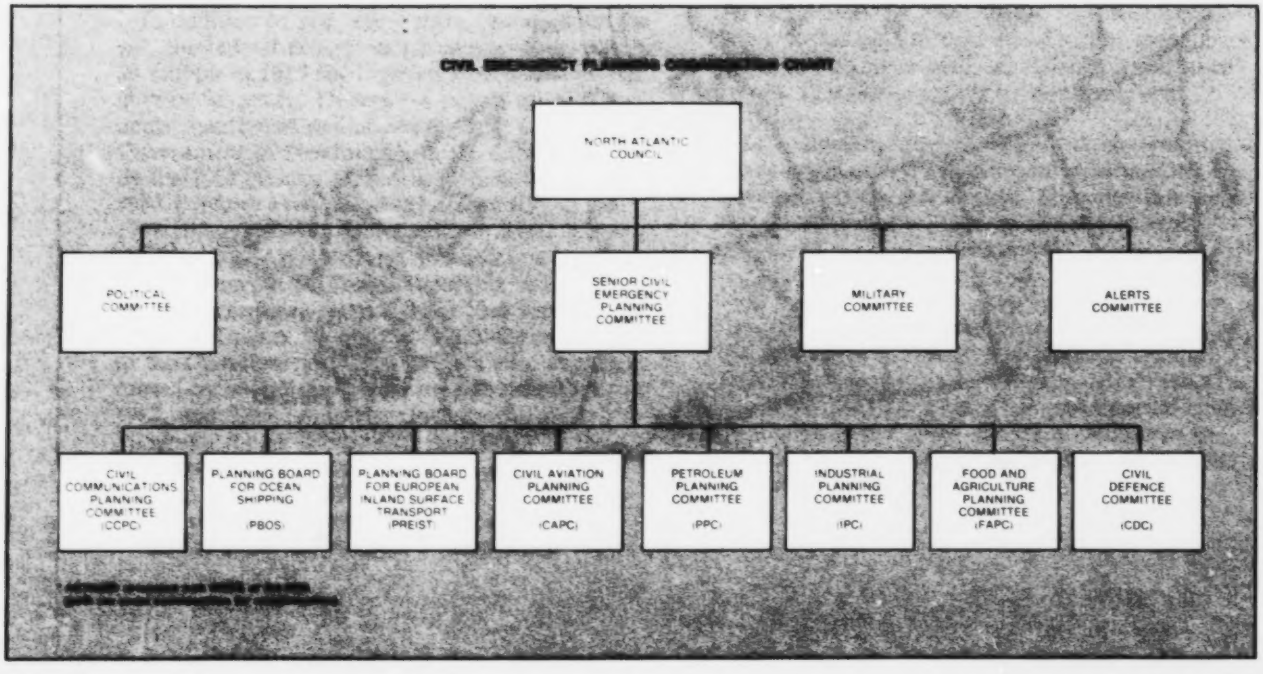

gency planning, during their recent visit to Ottawa on a North American tour.

International Liaison

Canada's closest bilateral emergency planning relationship is with the United States. As geographical neighbours and military allies, the two countries share many emergency-related concerns, and have much to gain from a well-developed cooperative relationship in emergency planning and management. EPC keeps in regular contact with its counterpart organization in the United States, the Federal Emergency Management Agency (FEMA), to encourage and coordinate joint preparedness activities.

Several liaison visits between the two agencies were arranged in 1985. In February, two members of FEMA's Office of International Affairs travelled to EPC headquarters in Ottawa for two days of talks on emergency planning matters of mutual concern. In April, EPC responded by sending two of its officers to a hazardous materials training workshop conducted by FEMA at the National Emergency Training Centre in Emmitsburg, Maryland. And in September, a senior FEMA training officer kindly agreed to make a presentation at EPC's symposium on emergency preparedness training. A fourth Canada-U.S. visit took place in 1985 outside of these normal channels, when a group of California legislators visiting Ottawa were given a briefing on civil emergency planning in Canada by EPC's Executive Director.

EPC also welcomed several visitors from abroad in 1985. Training experts from Australia and the United Kingdom participated in EPC's annual symposium, and a senior emergency planning official from New Zealand was briefed by EPC staff on the Canadian approach to emergency planning.

Training and Education

As part of its ongoing efforts to promote emergency preparedness in Canada, EPC conducts a training and education program at the Canadian Emergency Preparedness College (CEPC) in Arnprior, Ontario. The program is designed to familiarize responsible officials with the planning and operational requirements of both peacetime and wartime emergencies.

Specific courses on the curriculum include plans and operations for peacetime disasters, plans and operations for war, emergency health and welfare services, transportation of dangerous goods, emergency exercise design, community shelter planning, and radiological defence. There is also a special offering for mayors and elected municipal officials to enhance their ability to participate in local emergency planning and response.

A recent addition to the CEPC training calendar is a course on emergency site management, geared to individuals who may be required to direct, control and coordinate emergency response operations at the site of a disaster. The need for such a course was first identified at the 1983 federal-provincial conference of senior emergency planning officials, and a special joint Task Force was established to develop the training package. Their suggested training concepts and techniques were put to the test in a pilot course at the College in 1984, and were subsequently moulded and refined by EPC's training staff into a permanent course offering. Four emergency site management training sessions were conducted in 1985.

The CEPC has an annual operating budget of approximately $2 million. All of the courses are offered free of charge to participants, and EPC pays for student accommodation and travel. In 1985, more than 2,400 people, from all parts of Canada, participated in the training program.

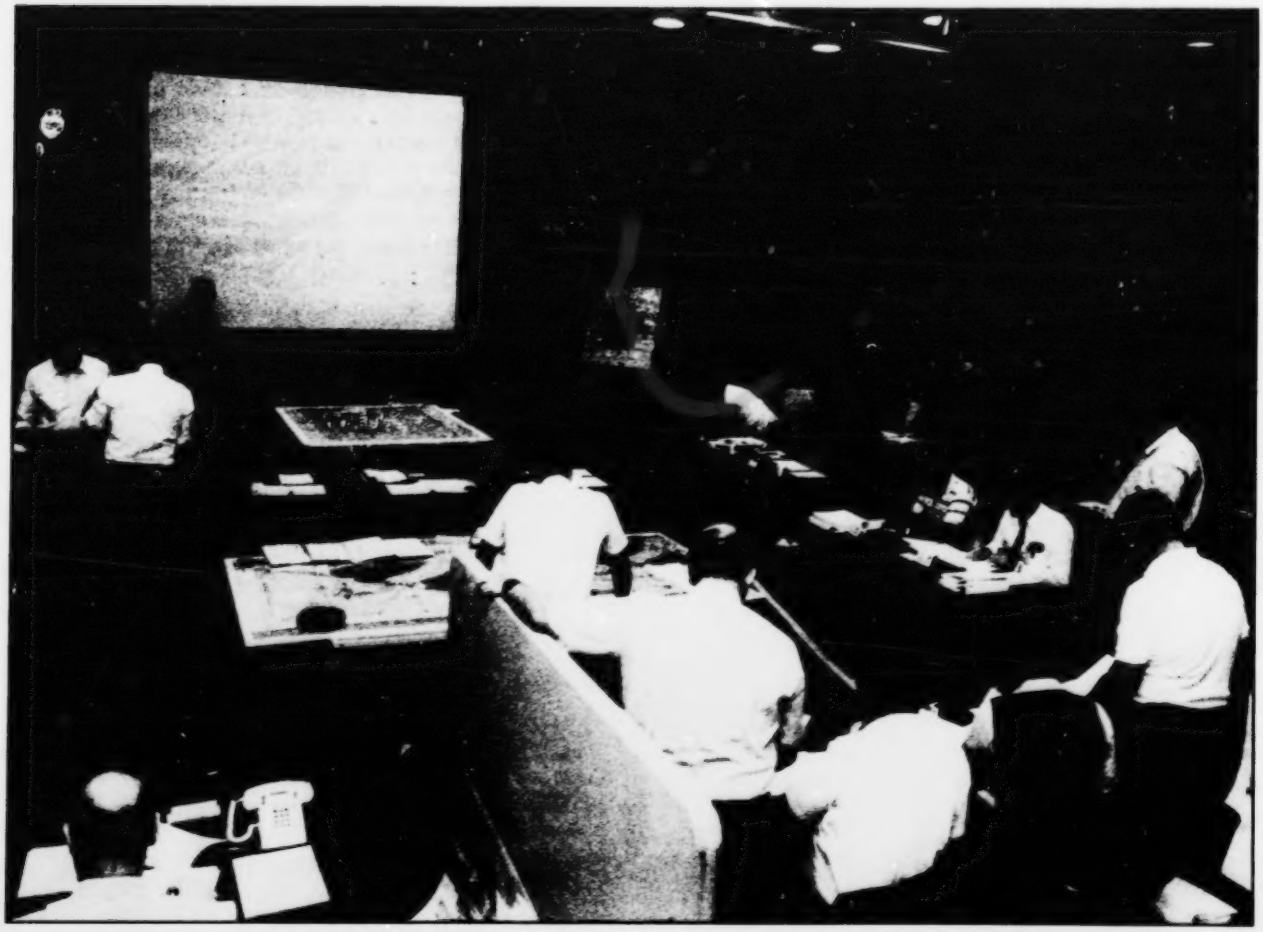

Classroom activity during EPC's Emergency Site Management course.

Symposium on Training

In addition to its regular training courses, EPC holds a major symposium each year to allow for an indepth examination of a selected emergency planning topic. In 1985, the chosen theme was emergency preparedness training.

The conference brought together more than 100 training and adult education experts from all orders of government, the private sector, and the academic community. It provided a useful forum for an exchange of ideas and information on current emergency-related training programs, new equipment and techniques, and possible future trends. Representatives from the provinces made presentations on their respective approaches to emergency preparedness training, as did invited speakers from the United States, England and Australia.

Federal-Provincial Training Conference

A similar review of emergency preparedness training will now be undertaken on a continuing basis, as part of the mandate of EPC's annual federal-provincial training conference. Federal and provincial training officials have met annually for the past several years to discuss emergency-related training, but to date, their work has been limited to course requirements at the CEPC. Now, as a result of a decision of the 1985 federal-provincial conference of senior emergency planning officials, the mandate of this group has been expanded to include a broader consideration of cross-Canada training needs in relation to emergency planning and response.

This widened scope of activity should allow for greater federal-provincial coordination of emergency preparedness training. The group will act as a national clearinghouse for the collection and dissemination of information on training needs at the local, regional, and national levels, on courses and seminars being offered in various parts of the country, and on trends and developments in training philosophy, techniques, and resources. It will use this information to identify gaps and possible overlaps in current emergency training, and to recommend joint federal-provincial initiatives for resolving problem areas. The group will report annually to the federal-provincial conference of emergency planning officials.

Dangerous Goods Training

As a further initiative to enhance federal-provincial coordination of emergency-related training, the 1985 conference of senior emergency planning officials created an ad hoc working group to look specifically at emergency response training for incidents involving dangerous goods. The group was tasked with reviewing the training needs of government and industry in this area, and with identifying ways and means of meeting these requirements. It was also directed to review and recommend mechanisms for coordinating training activities undertaken by the various interested agencies.

In keeping with its stated aim, the working group is federal-provincial in composition. The federal government is represented by EPC and the Departments of Transport, Environment and Health and Welfare, and the provinces by officials from British Columbia, Alberta, Ontario, Quebec and New Brunswick. The group met once in plenary session in 1985, and will continue its consultative work in the coming year.

Research

In support of federal emergency preparedness programs, EPC conducts and sponsors research into various aspects of emergency planning and response. The agency's Evaluation and Analysis division manages this activity on behalf of the organization, with input from other divisions of the organization and other federal departments. Some of the research is undertaken in-house by research scientists on staff, the remainder is contracted out to private sector consultants.

Research Projects

Computers and their potential applications in emergency planning remained an EPC research priority in 1985. Much of this activity focussed on an examination of computerized decision support systems, and their possible use as aids to decision-making in emergency planning and response. An evaluation of existing computer information systems being used by emergency planners was conducted as part of this research undertaking, including a case study of a software package recently developed with JEPP funding for the Ottawa-Carleton Emergency Measures Organization. In another computer-related initiative, the Evaluation and Analysis division assisted the Canadian Emergency Preparedness College in automating its Emergency Site Management course by sponsoring a project to develop a computerized air crash scenario.

A second major thrust of EPC's research program in 1985, as in previous years, was the study of human and organizational behaviour in crisis situations. The agency employs a research team at Carleton University to document the response to selected Canadian emergencies. In 1985, the group studied two major incidents: a train derailment in Petawawa, Ontario, and an air crash in Gander, Newfoundland. Their research findings will be used in training courses at the CEPC and in other emergency-related planning activities.

Other research projects undertaken in 1985 included an economic impact assessment of interruptions in the supply of strategic minerals, and a study of population modelling techniques for casualty estimation in major emergencies.

The Stuart Nesbitt White Research Fellowship

As a complement to this ongoing research activity, EPC sponsors a fellowship program to provide financial support to students pursuing graduate degrees in subject areas related to emergency planning. In 1985 the fellowship was named in honour of Stuart Nesbitt White, who served Canada for some thirty years in various areas of civil defence and emergency planning, and most recently as EPC's Director General of Plans. Awarded annually, it is valued at a basic rate of approximately $11,000 per annum for up to four years of study.

Students wishing to compete for the research fellowship can obtain the necessary application forms from the Association of Universities and Colleges of Canada in Ottawa. The terms and conditions of the award are outlined in a poster distributed annually to the graduate departments of most Canadian universities.

The train derailment in Petawawa, Ontario, was one of the major incidents studied by the Carleton University research team.

Public Information

EPC conducts an ongoing public information program to promote emergency preparedness in Canada and foster public awareness of federal planning initiatives to provide for the health and safety of Canadians in emergencies. This public relations activity is coordinated by the agency's information directorate in Ottawa, with many other branches of the organization participating.

Publications

The preparation and distribution of pamphlets and reports on emergency-related subjects is an important component of EPC's public information program. These publications include fact sheets on federal emergency planning programs, brochures on self-help measures for selected emergencies, and a quarterly digest of articles on emergency planning. These information materials are held at EPC headquarters and regional offices, and are distributed free of charge upon request.

EPC also produces numerous technical documents and manuals for more specialized emergency planning audiences. These publications provide planning guidance for peacetime and wartime emergencies, outline operational procedures for responding to specific crisis situations, and define criteria for the administration of various federal emergency-related planning and financial programs. In 1985, EPC undertook to revise and update several of these documents, including its administrative manual of the Joint Emergency Planning Program. It also produced an entirely new manual on the federal government's Vital Points Program.

Full-scale demonstration fallout shelter at Home Show in Montreal.

Media Relations

EPC encourages media coverage of federal emergency planning initiatives, as an additional means of disseminating information on emergency planning to the general public. Senior managers at headquarters and EPC Regional Directors act as official spokespersons for the organization. In 1985, these individuals were interviewed by the media on a variety of emergency-related subjects, and participated in numerous on-air panel discussions and talk shows.

In a related initiative, EPC welcomed a proposal from the Radio Television News Directors Association of Canada (RTNDA) to undertake joint planning for media liaison in emergencies. The aim is to enhance cooperation between emergency managers and the media in crisis situations, and thereby improve the flow of emergency-related information to the general public. EPC raised the issue at the December conference of senior emergency planning officials, and suggested that a small working group of federal and provincial emergency planners and RTNDA representatives be established to develop a model media liaison plan. At year's end, agreement of the RTNDA to this proposal was being sought and terms of reference for the working group were being drafted.

Exhibitions

Exhibitions have always been a highlight of EPC's public information program, and 1985 was no exception. In cooperation with Public Works Canada, Directorate of Emergency Preparedness and SURVITAL a private firm in Saint-Hubert, the agency staged a major display on wartime public protection at the Montreal Home Show in March. The exhibit featured a full-size model of a basement fallout shelter, fully stocked with enough supplies to support a family of five for two weeks. Visitors to the display were encouraged to wander through the shelter, and help themselves to literature on shelter construction and other survival measures for nuclear war.

Special Projects

In addition to its regular programs, EPC undertook a number of special projects in 1985 to further enhance federal emergency planning and response capabilities. On the planning side, the agency participated in two federal studies sponsored by Environment Canada — one on the environmental consequences of a nuclear war, the other on Canada's state of emergency preparedness for major chemical accidents. Operationally, EPC moved to enhance federal communications capabilities through the acquisition of new equipment, and initiated discussions between several provinces on the possible integration of their communications systems

High Frequency Communications Network

Emergency agencies must have access to reliable communications systems if they are to mount an effective emergency response. EPC and other federal departments have traditionally relied on the commercial telephone networks for communication in emergencies, and this has long been a matter of concern. Commercial systems are extremely vulnerable to failure in disaster, and service could easily be interrupted when it is most needed.

In 1985, EPC undertook to upgrade its emergency communications capabilities. The agency obtained high frequency radio equipment to provide backup communications coverage in the event of a commercial failure. This equipment, once installed across Canada, will greatly enhance communications within and between federal regions, and where necessary, between Canada and the United States.

Interprovincial Emergency Communications

Provincial and municipal agencies in different provinces may also have a requirement to communicate with one another in emergencies. Several provinces have undertaken to develop integrated mobile radio networks within their jurisdictions, but as of yet no linkages have been established between their systems to permit cross-border traffic between emergency agencies.

In 1985, EPC established a special committee of emergency planning and communications experts to examine the feasibility of interconnecting provincial emergency communications systems. Representatives from Communications Canada were invited to participate, as were provincial representatives from Quebec, Nova Scotia, and New Brunswick. These three provinces have been particularly active in the communications planning field.

At its first plenary session in April, the committee spawned a smaller working group to research the project in greater depth. This group met on two subsequent occasions in 1985 to discuss likely problem areas and examine a range of possible technical solutions. It is expected to report back to the main committee with recommendations in March of 1986.

Nuclear Winter

In the spring of 1984, the Minister of Environment commissioned the Royal Society of Canada, an independent body of internationally renowned scientists, to study the potential environmental impact on Canada of a nuclear war. Scientists elsewhere had postulated that a nuclear exchange would be followed by a catastrophic cooling of global temperatures, and the federal government felt a Canadian assessment of this "nuclear winter" hypothesis would be worthwhile.

The Royal Society submitted its final report to the responsible Minister in February 1985, and in it concluded that the nuclear winter theory is, in fact, scientifically credible. In their considered opinion, some kind of major climatic upset seems probable in the wake of a nuclear exchange, and could pose a formidable threat to the survivors of an attack.

Upon receipt of the Royal Society Report, Environment Canada established an interdepartmental working group to review the findings and recommendations, and prepare a consolidated federal response. EPC participated in this process by coordinating departmental input on the potential implications for federal emergency planning and public protection policy. The emergency planning community was encouraged by the Royal Society's expressed support for the basic tenets of civil defence, and accepted the group's recommendation that Canada's post-attack preparedness be re-examined in the light of longer term concerns posed by the prospect of a nuclear winter.

Chemical Emergencies

In December 1984, a catastrophic chemical accident occurred in Bhopal, India, killing more than 2,000 people. The tragic consequences of this emergency prompted the Canadian government and representatives of the chemical industry to undertake an assessment of the current state of emergency preparedness in Canada for similar incidents.

This initiative took the form of a joint industry-government steering committee, established by Environment Canada in March 1985. Its specific objectives were to examine the potential for a Bhopal-like emergency to occur in Canada, to review existing measures for preventing such accidents, and to assess the collective capability of industry and government to respond in the event of an actual chemical release.

EPC's Planning Coordinator for Public Protection was a permanent member of the committee, and the agency's Regional Directors played a major role in obtaining input from the provinces. The committee's final report is expected in early 1986.

Appendices

Distribution of JEPP Funds
Fiscal Year 1985-86*

Appendix A

Province/Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
The Northwest Territories	Second year of a five-year program to develop and maintain an emergency response capability throughout the Northwest Territories	Fed. GNWT. (Also a federal carryover of $19,215 from 1984-85)	114,750 38,250
The Northwest Territories	Purchase of emergency standby generators for remote northern communities. Project carried over from a previous fiscal year. (Total federal commitment: $75,000)	Fed. GNWT.	16,611 5,537
The Northwest Territories	Purchase and installation of an emergency paging and communications system for use by the Baffin Region Emergency Response Committee. Project carried over from 1984-85.	Fed. GNWT.	16,470 5,490
Yukon	Second year of a five-year program to enhance Yukon's emergency planning and response capabilities	Fed. YT.	49,784 16,594
British Columbia	Establishment of a radio communications network to link emergency operations centres in the Greater Vancouver area.	Fed. Prov.	100,000 75,950
Alberta	Second year of a two-year program to provide a new location for the province's Public Safety Services Training School. The federal government and the province both contributed $325,000 in 1984-85.	Fed. Prov.	594,927 594,927
Saskatchewan	First year of a five-year planning program to enhance the province's overall state of emergency preparedness.	Fed. Prov.	87,880 119,450
Saskatchewan	Purchase of emergency communications equipment for the Broadview-Grenfell-Kipling mutual aid district.	Fed. Prov.	33,106 33,106
Saskatchewan	Purchase of an emergency response vehicle for the City of Estevan.	Fed. Prov.	9,053 9,053
Saskatchewan	Purchase of chemical suits for the Town of Meadow Lake.	Fed. Prov.	6,532 6,532
Saskatchewan	Purchase of a bomb disposal suit for the Saskatoon police department.	Fed. Prov.	6,350 6,350
Saskatchewan	Purchase of communications equipment for the Viscount mutual aid district.	Fed. Prov.	5,286 5,286
Saskatchewan	Provision of a training area in Regina for instruction on the suppression of fires involving hazardous materials.	Fed. Prov.	3,500 3,500
Saskatchewan	Preparation of an emergency response manual for the City of Regina. Project carried over from 1984-85.	Fed. Prov.	500 500
Manitoba	Second year of a five-year planning program to enhance the province's overall state of emergency preparedness.	Fed. Prov.	311,500 391,800
Manitoba	Purchase of an emergency rescue vehicle for the Carman-Dufferin fire department.	Fed. Prov.	35,158 35,158
Manitoba	Purchase of a mobile command post/rescue vehicle for Lac du Bonnnet.	Fed. Prov.	33,590 33,590

* Listing includes only those funds committed by end of 1985 calendar year. Actual expenditures may differ from the amounts shown, but they will never exceed the allocated federal contribution.

Province/Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
Manitoba	Purchase of a mobile command post/rescue vehicle for the City of Flin Flon.	Fed. Prov.	26,306 26,306
Manitoba	Purchase of a hazardous response vehicle for the Town of Selkirk.	Fed. Prov.	22,942 68,826
Manitoba	Establishment of an emergency operations centre to be used by the Village of Arborg and the Regional-Municipality of Bifrost.	Fed. Prov.	22,619 22,619
Manitoba	Purchase of audio-visual equipment for Manitoba's Emergency Health and Ambulance Services to enhance their disaster response training program.	Fed. Prov.	14,544 14,544
Manitoba	Purchase of an emergency generator for the Town of Carman, to equip the community hall for use as an emergency reception centre.	Fed. Prov.	6,600 6,000
Manitoba	Purchase of a second generator for the Carman town arena, to provide an alternative reception centre.	Fed. Prov.	2,500 2,500
Manitoba	Purchase of additional equipment for the City of Winnipeg's emergency coordinating centre, established under the terms of a previous JEPP project.	Fed. Prov.	3,274 2,182
Manitoba	Purchase of an emergency mobile command vehicle for use by federal, provincial, and municipal emergency response personnel. Project carried over from 1984-85. (Total federal commitment: $115,712.)	Fed.	1,183
Manitoba	Purchase of additional generators for a water treatment plant and sewage lift stations in Carman. Project carried over from 1984-85. (Federal government and the province each committed $7,207 to the project.)	Fed.	1,115
Ontario	First year of a five-year preparedness program to enhance provincial and municipal emergency planning and response capabilities.	Fed. Prov.	1,900,000 1,900,000
Quebec	Development of an integrated provincial emergency communications network. Fourth year of a continuing project, approved for JEPP funding in October 1982.	Fed. Prov.	1,284,745 1,051,155
New Brunswick	Establishment of a province-wide emergency radio communications network. Third year of a continuing project, approved for JEPP funding in August 1983.	Fed. Prov. RCMP.	931,316 931,316 216,000
Nova Scotia	Purchase of three emergency mobile command vehicles for the Town of Bedford, and the Cities of Halifax and Dartmouth.	Fed. Prov.	76,716 115,075
Prince Edward Island	A planning program to enhance the province's overall state of emergency preparedness.	Fed. Prov.	39,510 32,450
Prince Edward Island	A project to train and exercise provincial radiological defence officers in their wartime responsibilities.	Fed. Prov.	4,450 2,450
Prince Edward Island	Development and conduct of seven major exercises to test existing emergency plans. Project carried over from 1984-85. (Federal government and province each committed $28,375 to the project.)	Fed.	2,770
Newfoundland	Establishment and training of emergency medical response teams at the General Hospital in St. John's, and at Goose Bay, Labrador. Project carried over from 1984-85.	Fed. Prov.	91,500 91,500

Disaster Financial Assistance Arrangements

Appendix B

Per Capita Sharing Formula

Eligible Expenditures	Federal Share
First $1 per capita	Nil
Next $2 per capita	50%
Next $2 per capita	75%
Remainder	90%

Note: Eligible expenditures are those made by a province or territory in the immediate post-disaster period to restore essential private property and public works to their pre-disaster conditions. The eligibility of these expenditures is determined on a case to case basis in accordance with federal guidelines.

Example

If the population of the affected province or territory is 800,000, and eligible expenditures amount to $24,000,000, the federal share would be calculated as follows:

	Eligible Expenditures	Provincial/ Territorial Share	Federal Share
1st $1	$ 800,000	$ 800,000	$
Next $2	1,600,000	800,000	800,000 (50%)
Next $2	1,600,000	400,000	1,200,000 (75%)
Remainder	20,000,000	2,000,000	18,000,000 (90%)
	$24,000,000	$4,000,000	$20,000,000

EPC Public Information Publications

Appendix-C

Fact Sheets

- — Emergency Planning in Canada
- — Organizational Background to Emergency Planning in Canada
- — Federal Emergency Policy
- — Emergency Planning Order
- — Joint Emergency Planning Program
- — Disaster Financial Assistance Arrangements
- — EPC Situation Centre
- — Civil Defence in Canada
- — National Shelter Program
- — Continuity of Government Program: Emergency Government Facilities
- — Canadian Attack Warning
- — Civil Radiological Defence (RADEF) Program
- — Essential Records Program
- — Vital Points Program
- — Effects of the Neutron Bomb
- — Cold Weather Survival
- — How to Store Water
- — How to Remove Fallout Particles and Dissolved Radioactive Material from Water
- — How to Keep Clean with Limited Water

Brochures

- — Who We Are and What We Do
- — Self-Help Advice Series:
  - — Floods
  - — Severe Storms
  - — Winter Power Failures
  - — Winter Storms, You and Your Car
  - — Earthquakes
- — 11 Steps to Survival
- — Your Basement Fallout Shelter
- — Basic Rescue Skills
- — Home Preparation for Long-Term Crises
- — How Are Your Plans for Emergencies?
- — Training and Education Program 1986/87

Journals

- — Emergency Planning Digest (quarterly)

To order these publications, contact:

Emergency Planning Canada
Public Information Directorate
141 Laurier Avenue, West
Ottawa, Ontario
K1A 0W6
(613) 992-3322

Training and Education Program 1985

Appendix D

Canadian Emergency Preparedness College, Arnprior

Courses Conducted by EPC

- Plans and Operations, Peace
- Plans and Operations, War
- Mayors and Elected Officials Conference
- Emergency Site Management
- Emergency Operations
- Exercise Design
- National Emergency Planning Seminar

Courses Sponsored by EPC
(Conducted by Other Federal Departments)

- Community Emergency Services (Health) — Health and Welfare Canada (HWC)
- Community Emergency Services (Social Services) — HWC
- Instructors Special Care Facilities — HWC
- Instructors Casualty Simulation — HWC
- Radiological Defence Officers Program — Department of National Defence
- Transportation of Dangerous Goods — Transport Canada
- Analysis and Design of Fallout Protection — Public Works Canada (PWC)
- Fisheries Emergency Operations — Fisheries and Oceans Canada
- Emergency Planning Seminar — Employment and Immigration
- Emergency Planning Seminar — Ports Canada

Special Events

- Symposium on Emergency Preparedness Training
- Federal/Provincial Conference on Training
- Orientation Seminar for New Departmental Planners

Appendix E

Points of Contact

EPC Headquarters

Public Information Directorate
Emergency Planning Canada
141 Laurier Avenue, West
Gillin Building, 2nd Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0W6

1-613-992-3322

Newfoundland

Mr. Dave Snow
Emergency Planning Canada
2nd Floor
Sir Humphrey Gilbert Building
St. John's, Newfoundland
A1C 1G4

1-709-772-5522

Nova Scotia

Mr. Rod O'Sullivan
Emergency Planning Canada
Suite 801
6009 Quinpool Road
Halifax, Nova Scotia
B3K 5J7

1-902-426-2082

Quebec

Mr. André Tremblay
Emergency Planning Canada
Room 701
250 Grande-Allée West
Quebec, Quebec
G1R 2H4

1-418-648-3111

Prince Edward Island

Mr. Jim Ayers
Emergency Planning Canada
P.O. Box 1175
2nd Floor, Dominion Building
Queen Street
Charlottetown,
Prince Edward Island
C1A 7M8

1-902-566-7047

New Brunswick

Mr. Denis Boiteau
Emergency Planning Canada
590 Brunswick Street
Fredericton, New Brunswick
E3B 1H5

1-506-452-3020

Ontario

Mr. Hal Sampson
Emergency Planning Canada
Suite 900
60 St. Clair Avenue, East
Toronto, Ontario
M4T 1N5

1-416-973-6343

Manitoba

Mr. A.J.K. Rasmussen
Emergency Planning Canada
Suite 306A
391 York Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3C 0P4

1-204-949-3760

Alberta and the Northwest Territories

Mr. Jim Hoffman
Emergency Planning Canada
10420–157th Street
Edmonton, Alberta
T5P 2V5

1-403-420-3005

NATO ATTACHE

Mr. Gord Gunton
Attaché Emergency Measures
Canadian Delegation to NATO
Brussels 1110, Belgium
Blvd Leopold III

011-32-2-215-8853, Local 4218

Saskatchewan

Mr. Harold Swain
Emergency Planning Canada
Room 850, Avord Tower
2002 Victoria Avenue
Regina, Saskatchewan
S4P 0R7

1-306-780-5005

British Columbia and Yukon

Mr. Fred Cooper
Emergency Planning Canada
Room 111
816 Government Street
Victoria, British Columbia
V8W 1W9

1-604-388-3621

Planification d'urgence Canada
Emergency Planning Canada

Planification d'urgence Canada

Revue annuelle 1985

Canada

À titre de ministre responsable de Planification d'urgence Canada (PUC), j'ai l'honneur de présenter le compte rendu annuel de cet organisme pour 1985. Le document donne un aperçu de la planification d'urgence effectuée au niveau fédéral ainsi qu'une description du rôle que PUC joue dans la coordination de ces activités. On y souligne en particulier les efforts constants que l'organisme a fournis en vue de stimuler et de faciliter la planification interministérielle au niveau fédéral de même qu'avec les autres paliers de gouvernement. De la même façon, le document met en évidence les activités et les réalisations de PUC sur le plan international, dans les domaines de la planification, de la recherche, de l'instruction et de l'entraînement.

Au Canada, aucune communauté n'est immunisée contre les désastres. La planification des mesures d'urgence est donc une préoccupation nationale qui implique les gouvernements, à tous les paliers, ainsi que les organismes du secteur privé et même chaque Canadien et Canadienne. J'ai bon espoir qu'en informant mieux le public au sujet de la planification et des dispositions pour remédier aux situations d'urgence que prend le gouvernement fédéral, la publication de cette brochure permettra une meilleure compréhension de la nécessité d'une telle planification. En outre, elle pourra stimuler les préparatifs d'urgence à tous les niveaux de responsabilité, d'un bout à l'autre du Canada.

Harvie Andre

W.B. Snarr
Directeur exécutif de
Planification d'urgence Canada

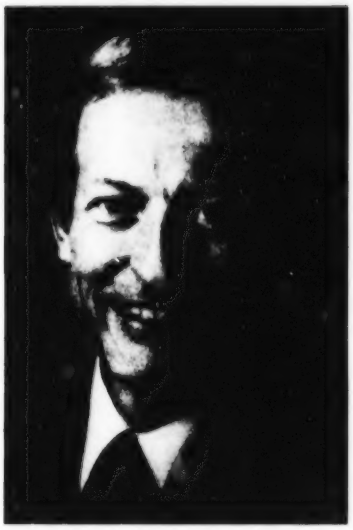

E.L. Shipley
Directeur général
(Plans)

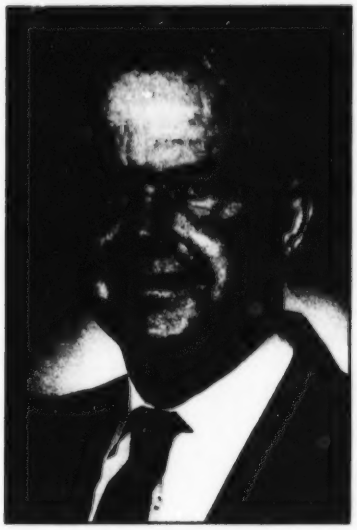

D.W. Hall
Directeur général
(Opérations)

La haute direction de Planification d'urgence Canada

Table des matières

Politique fédérale relative aux situations d'urgence 1

Le rôle de Planification d'urgence Canada

Planification interministérielle fédérale 3

Législation d'urgence
Régies nationales d'urgence
Guide du gouvernement pour les situations d'urgence
Continuité du gouvernement
Évaluation de la menace

La planification fédérale-provinciale 7

Protocoles d'entente
Programme conjoint de planification d'urgence
Les accords d'aide financière en cas de catastrophe
Conférences fédérales-provinciales
Directeurs régionaux

Activités internationales 10

Organisation du traité de l'Atlantique Nord
Liaison internationale

Instruction et formation 12

La recherche 14

Information du public 15

Projets spéciaux 16

L'hiver nucléaire
Catastrophes chimiques
Réseau de transmission à haute fréquence
Les communications d'urgence interprovinciales

Annexes 18

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

N° de cat. D81-1/1985

ISBN 0-662-54557-5

Politique fédérale relative aux situations d'urgence

« J'ai entendu un bruit comme s'il s'agissait d'une douzaine de trains de marchandises emballés et, en levant les yeux, j'ai vu un mur opaque de débris noirs. Les arbres volaient en l'air et on aurait dit un raz-de-marée . . . mais ce n'était pas de l'eau. »

Une victime de tornade
Barrie, Ontario
mai, 1985

Le 31 mai 1985, une série de tornades dévastatrices laissa un couloir de destruction sur son passage à travers le centre de l'Ontario, démolissant les résidences et les établissements commerciaux, arrachant les arbres et lançant les véhicules automobiles en l'air comme s'il s'était agi de modèles en miniature. Il y eut douze morts, des centaines de blessés et des milliers de personnes se trouvèrent sans abri. Cela ne dura que quelques secondes, mais ce fut suffisant pour apprendre le sens du mot désastre aux gens de Barrie et à ceux des communautés avoisinantes.

Les chemins suivis par ces tornades, à travers le centre de l'Ontario, semblaient avoir été choisis au hasard, ce qui illustre bien la nature capricieuse des désastres. Ils peuvent se produire n'importe où, à n'importe quel moment. Toutefois, s'il n'est pas possible de prévoir le lieu ni le moment où ils surviendront, on peut minimiser leurs effets dévastateurs en se dotant de mesures d'urgence. Toutes destructrices que furent les tornades dans la région de Barrie, leur impact sur le plan des pertes de vie aurait pu être encore beaucoup plus considérable sans l'existence de plans d'urgence bien conçus qui ont guidé la réaction des services d'intervention.

La politique fédérale, en ce qui concerne les situations d'urgence, repose sur la prémisse qui veut qu'en premier lieu la responsabilité de redresser la situation incombe normalement aux victimes des désastres. Cette tâche revient donc au départ à chaque citoyen canadien. Toutefois, dans plusieurs cas d'urgence, il n'est pas possible de remédier à la situation en utilisant uniquement les ressources privées. Quand une intervention gouvernementale s'avère nécessaire, cette responsabilité appartient en premier lieu à la municipalité concernée, ensuite à la province et, enfin, au gouvernement fédéral. Compte tenu de cette répartition séquentielle de la responsabilité, le gouvernement fédéral ne devient impliqué dans les situations d'urgence qu'à la demande d'une autorité provinciale ou, encore, dans les cas où certains aspects de la situation relèvent de toute évidence de sa juridiction. Par exemple, c'est le gouvernement fédéral qui a la responsabilité d'intervenir suite aux catastrophes qui se produisent sur les terres de la Couronne ou qui résultent des activités soumises à la réglementation fédérale ainsi que dans les situations d'envergure nationale telles les crises internationales ou la guerre.

Bien que le rôle du gouvernement fédéral dans les cas d'urgence puisse varier d'une situation à une autre, il est nécessaire d'élaborer des plans d'urgence pour parer à toute éventualité. Au niveau fédéral les ministères, les agences et les sociétés d'État ont accepté cette responsabilité comme faisant partie de leurs activités ordinaires. Le décret sur la planification des mesures d'urgence, promulgué en mai 1981, demande aux ministres du gouvernement fédéral d'identifier les situations d'urgence qui pourraient survenir dans le domaine de leur responsabilité, d'élaborer les plans nécessaires, d'être prêts à assumer au besoin le rôle de coordonnateur de l'intervention fédérale dans ces situations et, enfin, d'être prêts à fournir les ressources requises, à la demande de tout autre ministre qui aurait assumé la responsabilité d'une situation d'urgence. De plus, une bonne douzaine de ministres désignés sont responsables d'élaborer, conjointement avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé, les plans qui permettront aux régies nationales d'urgence (RNU) d'assurer la gestion des ressources essentielles du pays au cours d'une urgence nationale de grande envergure.

Le rôle de Planification d'urgence Canada

Planification d'urgence Canada (PUC) est l'organisme fédéral chargé de coordonner l'élaboration de ces plans d'urgence. Sous la direction du ministre responsable de cette planification, PUC organise des consultations régulières entre les ministères sur la mise au point de plans d'urgence et travaille en étroite collaboration avec les agences provinciales et territoriales intéressées afin d'harmoniser ses plans avec ceux qui ont été mis sur pied par les autres paliers de gouvernement. En outre, l'organisme coordonne la participation fédérale aux initiatives de planification internationale avec nos alliés de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (OTAN). Il coordonne aussi les activités de planification d'urgence qui se déroulent dans un cadre bilatéral avec nos voisins immédiats, les États-Unis.

En plus de s'assurer que les plans d'urgence du gouvernement fédéral soient maintenus à jour et qu'ils se situent dans une politique coordonnée, PUC s'occupe activement de stimuler des activités de planification d'urgence parallèle au niveau des autres paliers de gouvernement. L'organisme contribue financièrement aux projets conjoints de planification d'urgence des provinces et territoires, subventionne la recherche dans les divers aspects

des mesures d'urgence, donne l'instruction sur la planification d'urgence et les méthodes d'intervention et, enfin, distribue des brochures d'information sur une foule de sujets reliés aux situations d'urgence. C'est au moyen de ces activités, entre autres, que l'organisme s'efforce d'accroître la capacité d'intervention nationale en cas de catastrophe en organisant, d'un bout à l'autre du Canada, des services d'urgence adéquats et raisonnablement uniformes.

Le rôle de PUC ne s'arrête pas là. L'organisme remplit de nombreuses autres fonctions inhérentes à la planification d'urgence, dont l'administration et la provision de l'aide financière fédérale aux gouvernements provinciaux afin de leur permettre de se relever d'une catastrophe, la mise en place de mesures afin d'assurer le maintien en fonction d'un gouvernement responsable en cas d'attaque nucléaire et le maintien en opération d'un centre de situation pour diriger les interventions, en réponse à des catastrophes. De plus, PUC doit être en mesure de coordonner l'intervention fédérale en situation d'urgence jusqu'à ce qu'un ministère soit désigné pour assumer cette responsabilité.

Pour mener à bien ces diverses tâches, PUC emploie actuellement quelque 95 personnes dont la plus grande partie travaille à Ottawa. L'organisme possède aussi un bureau régional dans chacune des capitales provinciales de même qu'un personnel d'instruction minime au Collège de la protection civile, Canada (CPCC), à Arnprior, en Ontario, et un attaché au quartier général de l'OTAN, à Bruxelles. PUC est dirigé par un directeur exécutif qui relève directement du ministre responsable de la planification d'urgence. Le tableau 1 donne un aperçu plus détaillé de la structure organisationnelle de PUC.

Le budget de PUC pour l'exercice financier 1985-86 se montait à environ 14,8 millions de dollars. De ce montant, 7,4 millions étaient prévus pour les coûts du personnel, du fonctionnement et de l'entretien, 1,1 million pour le capital et 6,3 millions pour le programme conjoint de planification d'urgence. En ce qui concerne l'aide financière en cas de catastrophes, PUC ne s'occupe que de son administration; les fonds proviennent de la caisse de prévoyance du gouvernement qui est remboursée ensuite au moyen de crédits supplémentaires.

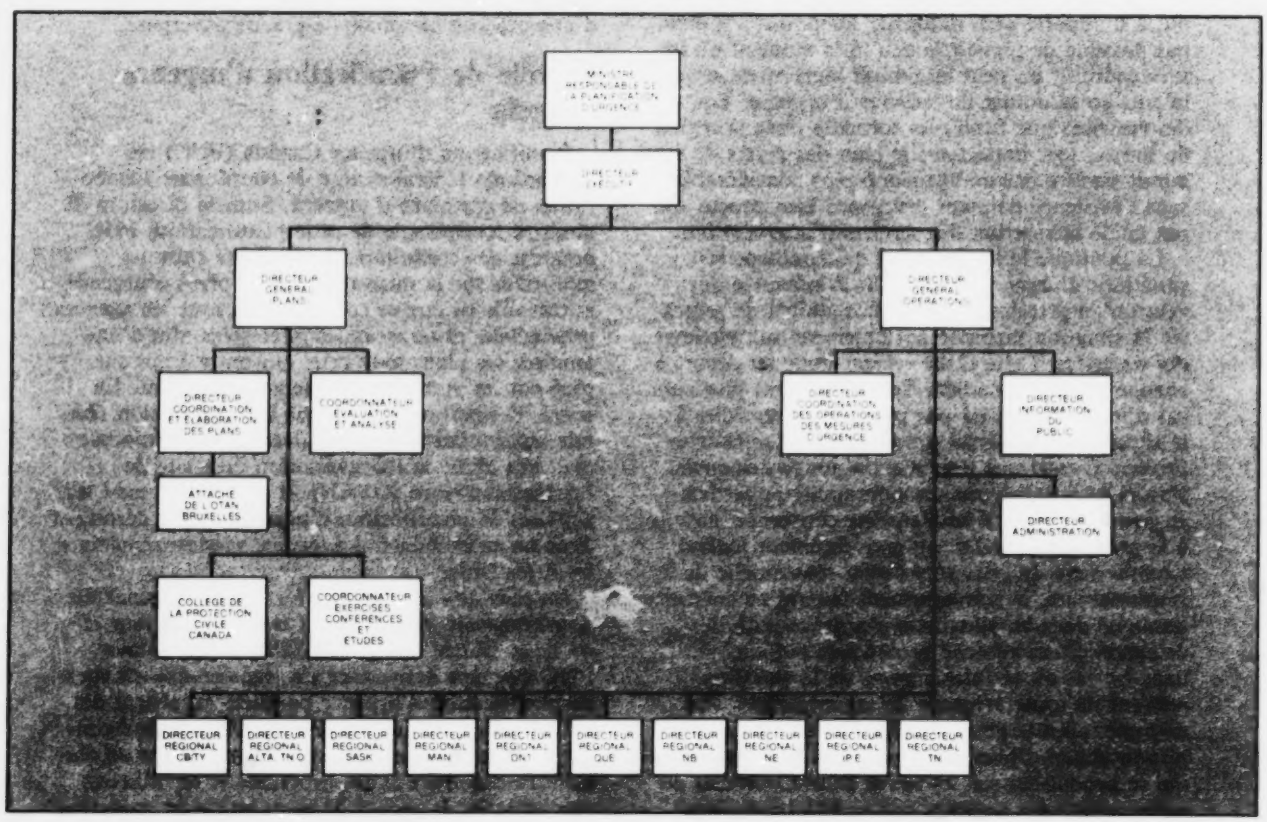

PUC remplit son rôle de coordination en réunissant des représentants des ministères afin de discuter des questions de planification d'urgence d'intérêt mutuel. L'organe principal ainsi constitué est le Comité interministériel sur la planification d'urgence, composé de sous-ministres adjoints de 17 ministères et agences du gouvernement fédéral, sous la présidence du directeur exécutif de PUC. La fonction de ce comité consiste à conseiller le ministre sur les questions de politique et à exercer une surveillance sur la mise en application des décisions du Conseil des ministres touchant les mesures d'urgence.

En outre, il existe trois comités d'appoint composés de cadres supérieurs qui ont la responsabilité de la direction des affaires courantes des programmes de planification d'urgence des différents ministères. Le Groupe de travail exécutif s'occupe des questions de planification d'urgence d'intérêt général pour tous les ministères; pour sa part, le Comité interministériel sur la mobilisation civile s'intéresse surtout au développement des régies nationales d'urgence; et enfin, le Comité interministériel de contrôle des exercices est responsable de la coordination des activités des ministères du gouvernement fédéral au cours des exercices d'urgence qui se tiennent aux plans national et international. Ces trois comités sont présidés par des cadres supérieurs de PUC et relèvent directement du directeur exécutif en sa qualité de président du Comité interministériel sur la planification d'urgence.

En plus de ces organes permanents de consultation interministérielle, les représentants de PUC président et participent à de nombreux autres groupes de travail et comités qui sont formés, au besoin, pour traiter de problèmes spécifiques.

Législation d'urgence

Le but de ce processus de consultation est de produire les plans et de prendre les mesures qui permettront au gouvernement fédéral de répondre adéquatement aux situations d'urgence, s'il y a lieu. Cette activité de planification s'est continuée en dépit d'un doute croissant au sujet de la compétence du gouvernement fédéral à décréter les mesures d'urgence. Même s'il est généralement reconnu que la responsabilité ultime d'assurer la sécurité des Canadiens en cas d'urgence nationale incombe au gouvernement fédéral, on a découvert l'existence de lacunes sérieuses dans le cadre de la législation actuelle qui pourraient l'empêcher de satisfaire à ses responsabilités constitutionnelles dans ce domaine.

Aucun événement n'a démontré ces carences aussi clairement que la crise d'octobre de 1970, alors que le gouvernement fédéral s'est vu obligé de recourir à la Loi sur les mesures de guerre pour mater une situation de désordre public en temps de paix. Ces faiblesses ressortent encore davantage quand on compare les pouvoirs que les lois confèrent à l'autorité fédérale à ceux que les gouvernements provinciaux se sont octroyés par leur propre législation sur les mesures d'urgence. Dans l'ensemble, les pouvoirs des gouvernements provinciaux sont très étendus et complètent bien les moyens qu'ils possèdent déjà, leur permettant ainsi de faire face à presque toutes les situations d'urgence imaginables en temps de paix.

En 1985, le gouvernement a amorcé le processus pour corriger cet état de choses. En effet, le ministre responsable de la planification d'urgence a fait connaître l'intention de son gouvernement de se doter d'une législation complète pour couvrir l'éventail des situations d'urgence possibles. PUC a donc entrepris, sous sa direction, et en consultation avec les gouvernements provinciaux et les autres ministères, d'élaborer les lignes directrices pour la rédaction de cette législation.

Telle qu'envisagée à l'heure actuelle, la nouvelle législation d'urgence du gouvernement fédéral consisterait en une loi unique comprenant plusieurs parties qui définiraient les pouvoirs de l'autorité fédérale dans divers genres de situations d'urgence. Cette loi remplacerait la Loi sur les mesures de guerre. Elle traiterait de quatre catégories distinctes de cas d'urgence, soit (1) les désastres naturels ou les accidents graves qui menaceraient le bien public (exemples: les tremblements de terre, les ouragans, les déversements de produits chimiques); (2) les désordres publics qui présentent un danger pour la sécurité intérieure (exemples: les attentats terroristes, les émeutes); (3) les situations internationales qui nécessitent l'adoption de mesures d'urgence préventives (comme un accroissement des tensions internationales); et (4) la guerre. En identifiant ainsi les pouvoirs exceptionnels nécessaires dans chaque catégorie de cas d'urgence et en les assortissant de garanties appropriées, la loi permettra au gouvernement fédéral de satisfaire à ses obligations constitutionnelles d'assurer la sécurité des citoyens canadiens, quel que soit le genre de catastrophe qui puisse arriver.

Alors qu'il faisait la description de cette initiative, le ministre a insisté sur le fait que les garanties qui seraient enchâssées dans la loi, afin de protéger les libertés fondamentales et les droits civiques au cours de l'exercice des pouvoirs d'urgence fédéraux, seront sérieuses et efficaces. La loi sera assujettie à la Charte canadienne des droits et libertés et à la Loi sur les droits de la personne. Au plan international, elle devra aussi respecter les obligations que le Canada a contrac-

tées aux termes de la convention internationale sur les droits civiques et les droits politiques. Enfin, elle prévoira des procédures d'appel pour réparer les torts personnels qui résulteraient de toute utilisation abusive des pouvoirs exceptionnels accordés pour les situations d'urgence.

On a également prévu des clauses pour sauvegarder le caractère fédéral du système politique du Canada et pour donner au parlement des pouvoirs de supervision durant l'application de la loi. Par exemple, la loi prévoit que les provinces doivent être consultées avant qu'une situation d'urgence nationale soit décrétée, et l'exécutif sera tenu de rendre compte au parlement de toute action prise durant l'exercice des pouvoirs exceptionnels.

Au cours de l'automne de 1985, on a fait les préparatifs nécessaires afin de permettre au ministre de discuter du projet de loi avec ses homologues provinciaux, en février 1986, dans le cadre d'une conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la planification d'urgence. Il est prévu que le projet de loi sera prêt à être présenté à la Chambre des communes vers le milieu de l'an prochain.

Régies nationales d'urgence

Ce nouveau cadre législatif facilitera grandement la planification de la mobilisation civile au niveau fédéral. Cette activité implique la mise sur pied des plans et procédures nécessaires afin de permettre aux régies nationales d'urgence (RNU) d'assurer la gestion des ressources essentielles de la nation en temps de guerre ou, s'il y a lieu, au cours d'une grave crise nationale en temps de paix. Elles s'intéressent particulièrement aux vivres, aux sources d'énergie, au logement, aux moyens de communication, à la production industrielle, à la santé et au bien-être ainsi qu'à tous les moyens de transport.

PUC collabore avec chacun des ministères afin de les aider à mettre sur pied leur RNU respective. Il assume aussi la présidence du Comité interministériel sur la mobilisation civile dans le but de coordonner les activités de ses membres. L'organisme s'acquitte de ces fonctions, de façon continue, depuis la promulgation du décret sur la planification des mesures d'urgence en 1981.

Certains ministères sont plus avancés que d'autres dans leurs efforts pour se doter d'une RNU. Dans plusieurs cas, le manque de personnel et de ressources ne leur permettait pas d'accomplir le travail nécessaire. Cependant, leurs activités dans ce domaine ont pris un nouvel essor vers la fin de l'année 1984 quand le gouvernement a approuvé des crédits supplémentaires pour la planification d'urgence au sein des ministères. Grâce à ces nouveaux moyens, la planification d'urgence devrait progresser à un rythme accéléré au cours des prochaines années.

À mesure qu'avancera cette planification, il deviendra de plus en plus nécessaire d'impliquer les gouvernements provinciaux dans l'élaboration des politiques et des mesures régionales. C'est dans le but de faciliter ces consultations que PUC a commencé, au cours de l'année 1985, la rédaction d'un document directeur, à l'intention des ministères, sur la coordination de la planification d'urgence fédérale-provinciale par les RNU. Le document explique le concept des RNU, décrit les circonstances dans lesquelles les RNU pourraient être mises en activité et donne des conseils sur la meilleure façon d'amorcer les consultations avec les provinces.

C'est aussi dans le but d'aider et d'améliorer la planification des RNU que PUC a organisé, en novembre 1985, au Collège de la protection civile, Canada (CPCC), un séminaire de trois jours sur les questions d'urgence, à l'intention des nouveaux planificateurs des ministères. Ce séminaire a permis de fournir une vue d'ensemble de la planification d'urgence au plan fédéral et des dispositions pour intervenir dans les situations d'urgence en temps de paix et en temps de guerre et aussi d'initier les participants au concept de la planification pour la mobilisation civile au niveau des RNU. À cette occasion, les fonctionnaires supérieurs responsables de la planification d'urgence au sein des ministères dotés de RNU ont été invités à présenter le concept d'opération de leur RNU respective et à faire le point sur le statut de leur planification.

Guide du gouvernement pour les situations d'urgence

Il est couramment admis aujourd'hui, pour fins de planification, que la mise en activité de toutes les RNU n'est probable qu'au cours d'une période de crise internationale grave et, en conséquence, dans un contexte de préparatifs pour placer le Canada sur un pied de guerre. Cette activation des RNU serait graduelle et se conformerait aux mesures de précaution progressives prévues dans le volume sur les mesures en temps de guerre du guide du gouvernement pour les situations d'urgence.

En tant que document de référence complet concernant les dispositions à prendre au niveau fédéral pour faire face aux situations d'urgence, le guide du gouvernement pour les situations d'urgence, tel qu'il se présente aujourd'hui, est une innovation relativement récente. En effet, ce n'est qu'en 1983 que PUC amorçait les discussions interministérielles sur ce projet, et le travail n'est pas terminé.

La réalisation principale à ce jour est le volume sur les mesures d'urgence en temps de guerre que, malgré qu'il ne soit pas encore tout à fait au point, le Comité interministériel sur la planification d'urgence a adopté dans sa forme d'ébauche, à titre de document de référence officiel pour la gestion, par le gouvernement fédéral, d'une situation de crise en temps de guerre. Il est prévu qu'un deuxième volume traitant des mesures d'urgence en temps de paix sera préparé dès que possible.

Les mesures d'urgence prévues dans le volume sur les mesures en temps de guerre ont pu être mises à l'essai en février 1985, alors que le document a été utilisé comme référence pour la participation de l'élément civil du Canada dans le cadre d'un exercice d'urgence de l'OTAN. En effet, le but de l'exercice WINTEX-CIMEX 85 était d'entraîner les commandements militaires ainsi que les autorités civiles à appliquer les plans et procédures opérationnelles et à utiliser les moyens de communication d'urgence dans une situation fictive de crise en temps de guerre. C'était un exercice de commandement sans déploiement de troupe ni d'équipement. PUC présidait un groupe de contrôle d'exercice formé de représentants des principaux ministères du gouvernement fédéral. Ce groupe, qui représentait l'élément décisionnel de l'exécutif du gouvernement, dirigea la participation de l'élément civil en utilisant les mesures prévues dans le guide du gouvernement pour les situations d'urgence.

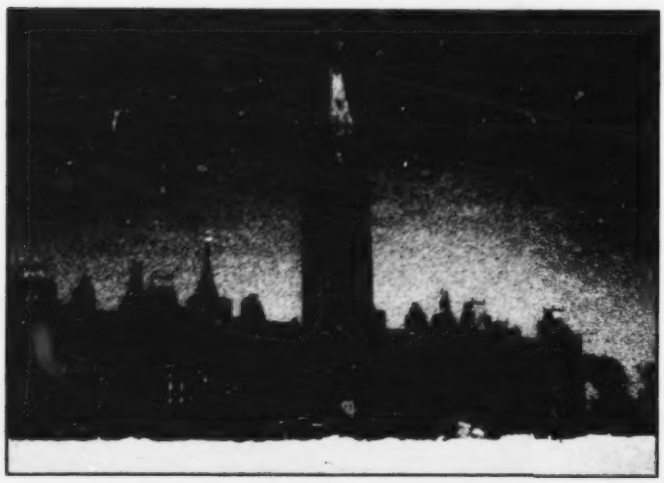

Le Gouvernement fédéral a mis en œuvre le Programme de continuité du gouvernement afin de garantir le fonctionnement ininterrompu du gouvernement en cas d'attaque nucléaire menée contre l'Amérique du Nord.

Continuité du gouvernement

Aucune situation de guerre ne pourrait être plus dévastatrice pour le Canada qu'une attaque nucléaire contre l'Amérique du Nord. C'est pour parer à la menace spécifique des armes nucléaires que le gouvernement fédéral a pris des dispositions pour assurer la continuité d'un gouvernement responsable dans l'éventualité d'une confrontation nucléaire. PUC a la responsabilité de gérer ce programme, au nom du gouvernement fédéral, avec la participation de plusieurs autres ministères.

Ce programme repose sur l'hypothèse voulant que plusieurs millions de Canadiens survivraient à l'impact initial d'une attaque nucléaire contre l'Amérique du Nord, quelque dévastatrice qu'elle soit. En l'absence d'une forme quelconque d'autorité capable de maintenir l'ordre, de diriger les opérations de survie et d'assurer les services essentiels, un grand nombre de ces survivants périraient très probablement. Le plan prévoit un système décentralisé de gouvernement d'urgence qui consiste en un réseau d'installations protégées des retombées nucléaires, établi d'installations protégées des retombés nucléaires, établi aux paliers central, régional, zonal et municipal, à la largeur du Canada. Durant une période de crise nucléaire, ces installations serviraient de logement et de lieu de travail aux personnes responsables d'assurer les fonctions essentielles à la direction gouvernementale et à la conduire des opérations de survie.

Actuellement, le réseau du gouvernement d'urgence se compose du siège central situé à Carp, en Ontario, et de six sièges régionaux aménagés dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse. Même si les restrictions budgétaires ont ralenti l'aménagement du réseau, il reste que le plan initial prévoit son extension à toutes les autres provinces ainsi qu'aux paliers de gouvernement des zones et des municipalités. Au cours des dernières années, les dernières années, les dépenses en capital se sont limitées à la réparation et à l'entretien des installations existantes. Toutefois, des progrès ont été accomplis en vue d'établir des centres semblables aux sièges régionaux des provinces qui en sont encore dépourvues. Par exemple, au cours de l'année 1985, les discussions se sont poursuivies avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick sur la possibilité d'aménager une installation à double fonction dans le complexe forestier des Maritimes présentement en construction à Fredericton, soit un siège d'urgence pour le gouvernement et un centre d'opérations d'urgence.

Au cours de l'année 1985, PUC a pris plusieurs initiatives nouvelles dans le but d'améliorer le

niveau de préparation opérationnelle. En premier lieu, il a négocié la révision du protocole d'entente avec le ministère de la Défense nationale (MDN) concernant le fonctionnement et l'entretien du siège d'urgence central du gouvernement à Carp. Cet accord est une mise à jour du protocole, signé en 1978, qui identifie les responsabilités respectives du MDN et de PUC dans les domaines de l'entretien de l'édifice, des vivres, des fournitures médicales, du mazout, des transmissions, du logement, de la sécurité et des services de soutien. C'est au MDN que revient la plus lourde part de responsabilité dans ces domaines puisque le décret sur la planification des mesures d'urgence lui avait confié la tâche de la maintenance et de la provision de l'équipement nécessaire aux installations du gouvernement pour les situations d'urgence, à l'appui des dispositions prises par PUC.

Une autre initiative visant à améliorer le niveau de préparation opérationnelle du siège d'urgence central du gouvernement consiste en la révision des plans et procédures pour le garnir de personnel, le mettre en activité et en assurer le fonctionnement. Ces plans étaient tous devenus désuets. A cette fin, PUC a constitué un comité de conseillers, composé de représentants des ministères qui ont des responsabilités dans le gouvernement pour les situations d'urgence, afin de réviser et de mettre à jour les manuels d'opération. Le comité s'est réuni à plusieurs reprises au siège d'urgence central du gouvernement, au cours de l'année 1985, dans le but d'effectuer ce travail.

Dans la foulée de cette activité de planification opérationnelle, PUC a monté et conduit, en novembre 1985, un exercice d'instruction au siège d'urgence central du gouvernement. Il s'agissait d'un exercice dirigé, avec comme scénario une attaque nucléaire contre le continent nord-américain Le but était de familiariser le personnel opérationnel de PUC avec les exigences du travail dans le centre de situation du siège d'urgence central du gouvernement en temps de guerre. Plusieurs représentants d'autres ministères ont aussi participé à l'exercice dans le but d'évaluer les secteurs de travail et de vie qui leur étaient réservés et de réviser leurs plans et procédures au sein du gouvernement d'urgence. C'était le premier exercice civil tenu à Carp depuis plus de deux décennies. L'expérience fut tellement enrichissante qu'on prépare déjà un autre exercice pour y faire suite à l'automne de 1986.

Évaluation de la menace

Le gouvernement fédéral a entrepris, dans le cadre de sa planification de défense, de produire une évaluation réaliste des caractéristiques de la menace nucléaire qui pèse sur le Canada. PUC participe à cette étude conjointe, avec les ministères de la Défense nationale, des Affaires extérieures, de la Santé et du bien-être social et des Communications, afin d'évaluer les tendances dans le développement de l'armement et les stratégies d'attaque, d'identifier les cibles canadiennes possibles et de déterminer les risques probables, en particulier ceux que représenteraient les retombées radioactives. Cette étude était presque terminée en 1985. Ses conclusions vont contribuer à faciliter grandement la tâche des planificateurs des mesures d'urgence aux deux niveaux, fédéral et provincial, c'est-à-dire l'élaboration de leurs plans de protection de la population canadienne en situation de guerre.

Comme corollaire de cette initiative, le Comité interministériel sur la mobilisation civile, sous la direction de PUC, a créé en 1985 un sous-comité destiné à servir de forum aux consultations interministérielles sur les impulsions électromagnétiques (IEM). Les IEM sont un phénomène qui résulte de toute explosion nucléaire et elles constituent un grand sujet d'inquiétude pour les planificateurs des mesures d'urgence parce qu'elles peuvent mettre tout le matériel de transmission et les systèmes d'énergie électrique hors d'usage, et ces équipements sont essentiels à la récupération suite à une attaque nucléaire.

Le sous-comité sur les IEM a reçu la tâche de collecter toute l'information technique disponible sur ce phénomène et de mettre en place les procédures nécessaires pour diffuser cette information aux ministères intéressés afin d'éviter toute duplication inutile de la recherche. Le sous-comité doit en outre étudier les implications des IEM dans le domaine de la planification sur la protection civile. En tant que force agissante du sous-comité, PUC a accepté de servir de bureau central pour toute information sur les IEM et de rédiger une directive sur la protection contre la IEM.

La planification fédérale-provinciale

La pierre angulaire de la politique d'urgence du gouvernement fédéral est la planification en coopération avec les provinces et les territoires. En effet, il faut reconnaître que la seule façon de se doter de moyens vraiment nationaux pour parer aux urgences de toutes sortes consiste en la mise en œuvre, de façon coordonnée, des ressources disponibles à tous les niveaux de gouvernement. En tant que bureau central responsable de la liaison avec les provinces et les territoires pour les questions de planification d'urgence, il revient à PUC de favoriser et d'encourager les initiatives de planification conjointe.

Protocoles d'entente

Afin de fournir un encadrement à la coopération intergouvernementale dans le domaine de la planification d'urgence, PUC s'affaire à négocier des protocoles d'entente sur la planification d'urgence avec les provinces et territoires. Ces accords énoncent les principes fondamentaux de la planification conjointe pour les situations d'urgence et précisent les fonctions et responsabilités de chacun des paliers de gouvernement dans les multiples facettes de la planification d'urgence.

En 1985, deux nouveaux protocoles ont pu être signés, soit avec le gouvernement de la Saskatchewan et avec celui de l'Ontario. Le total des accords signées est donc porté à sept puisque d'autres avaient déjà été conclus avec le Nouveau-Brunswick, l'île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

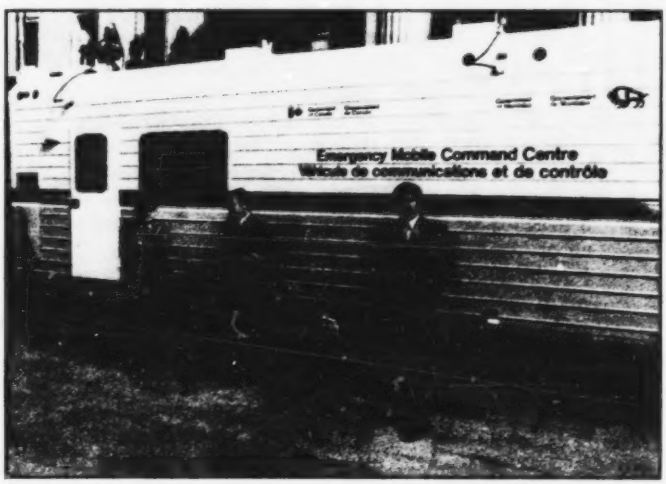

Grâce au Programme conjoint de planification des mesures d'urgence, le gouvernement fédéral a apporté son appui à ce Centre de commandement mobile d'urgence.

Même si ces accords diffèrent légèrement sur le plan de la présentation et de la terminologie, ils sont virtuellement identiques quant au fond. En effet, dans chaque cas, les gouvernements signataires conviennent de négocier des projets pluriannuels dans le cadre du programme conjoint de planification d'urgence, de participer à l'administration des accords d'aide financière en cas de catastrophe et de créer des programmes d'instruction et d'information publique destinés à soutenir leurs objectifs réciproques. Ils acceptent en outre de se communiquer librement toute information ayant trait à la planification d'urgence, de partager les ressources humaines et matérielles en cas d'urgence et, enfin, de se consulter à propos des accords avec les États-Unis concernant la planification d'urgence dans les zones frontalières.

Les négociations se poursuivront en 1986 afin d'en arriver à des accords semblables avec les provinces restantes.

Programme conjoint de planification d'urgence

Tous les protocoles d'entente signés jusqu'à ce jour se réfèrent au programme conjoint de planification d'urgence, l'outil principal de promotion de la coopération fédérale-provinciale dans ce domaine. En vertu de ce plan qui est administré par PUC, le gouvernement fédéral partage avec les provinces et territoires les coûts de la mise en œuvre des projets approuvés de mesures d'urgence, et ce jusqu'à la limite de 6,3 millions de dollars par an.

Les propositions concernant ces projets sont soumises par les organismes provinciaux et territoriaux et évalués par la direction de PUC selon les critères établis pour le programme, critères que l'on retrouve dans le manuel *Programme conjoint de planification*, publié en 1985 et révisé dernièrement. La participation financière du gouvernement fédéral est négociée séparément pour chaque projet approuvé et les fonds sont libérés au fur et à mesure que les étapes convenues sont franchies.

Bien que ce programme soit relativement nouveau, l'utilisation des crédits alloués s'approche déjà de la limite maximale. Un montant total de 5,58 millions de dollars a été utilisé pour les projets approuvés au cours de l'exercice financier de 1984-85. En décembre 1985, alors qu'il restait encore trois mois à courir durant l'exercice de 1985-86, près de six millions de dollars avaient déjà été accordés.

Comme ce fut le cas au cours des années passées, les activités de 1985 visaient surtout à favoriser l'établissement et l'évaluation des plans d'urgence, la conduite de programmes d'instruc-

tion reliés aux interventions en situation d'urgence et l'achat de matériel de communication et d'intervention. Il est important de souligner les deux projets pluriannuels que les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Ontario ont mis sur pied dans le cadre de leur protocole d'entente.

Une liste complète des projets du programme conjoint de planification d'urgence pour l'exercice financier 1985-86 se trouve à l'annexe A.

Les accords d'aide financière en cas de catastrophe

PUC administre un deuxième accord d'aide financière en cas de désastre qui permet aux deux paliers de gouvernement de collaborer à la suite d'une catastrophe. En effet, selon les termes des accords d'aide financière en cas de catastrophe, le gouvernement fédéral s'engage à fournir aux provinces et territoires concernés une aide financière postérieure à l'événement, lorsque les coûts occasionnés dépassent les montants qu'ils pourraient se permettre de supporter par leurs propres moyens. Pour déterminer une contribution raisonnable, on utilise une formule qui établit une relation entre les coûts occasionnés par la catastrophe et le nombre d'habitants de la province concernée (voir l'annexe B). La participation du gouvernement fédéral commence lorsque les coûts à défrayer par la province dépassent un dollar par personne. Cette part, en pourcentage, augmente substantiellement à mesure que les coûts eux-mêmes augmentent.

En 1985, le gouvernement fédéral a reçu deux demandes d'assistance aux termes de ces accords : une des Territoires du Nord-Ouest et une de l'Ontario. La demande des Territoires du Nord-Ouest avait trait aux dommages causés par des inondations importantes le long de la rivière Hay, au début du mois de mai. Celle de l'Ontario est arrivée plus tard le même mois, à la suite des dévastations causées par une série de tornades dans la région centrale de la province. Dans ces deux cas, le gouvernement fédéral a accepté de fournir de l'aide, conformément aux normes établies par ces accords, et a aussitôt amorcé les procédures pour déterminer les montants de sa participation.

En plus de répondre à ces deux nouvelles demandes d'aide, le gouvernement fédéral a payé plus de huit millions de dollars en 1985 pour des désastres antérieurs. Il a effectué trois paiements différents au gouvernement de Terre-Neuve, dans le cadre de ces accords, soit quatre millions de dollars : 1 250 000 $ pour des dommages occasionnés par la tempête de grêle Avalon en 1984; 1 500 000 $ pour l'inondation de la rivière Exploits en 1983; et 1 288 600 $ pour la chute du pont sur la rivière Grand Codroy en 1978. Un autre trois millions ont été versés au gouvernement de la Colombie-Britannique pour aider à couvrir les coûts dus à quatre inondations différentes. Le reste a été utilisé comme suit : 1 121 298 $ au gouvernement de la Saskatchewan pour des dommages occasionnés par des orages violents au cours de l'été 1983 et 265 890 $ au gouvernement du Manitoba pour une épidémie d'encéphalite la même année. Au total, en incluant les paiements de 1985, la contribution du gouvernement fédéral s'est élevée à plus de 90 millions de dollars au titre de l'aide financière postérieure aux catastrophes depuis le commencement du programme en 1970.

Conférences fédérales-provinciales

Afin de s'assurer d'un forum pour la consultation intergouvernementale sur la planification d'urgence, PUC organise chaque année une conférence réunissant des hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux œuvrant dans ce domaine. En 1985, la conférence s'est déroulée à Vancouver, à la mi-février.

L'instruction dans le domaine des mesures d'urgence fut l'un des principaux sujets de discussion au cours de cette conférence. Il fut alors convenu de former un groupe de travail fédéral-provincial chargé d'étudier l'entraînement requis pour intervenir dans les situations d'urgence impliquant des matières dangereuses et d'approuver la recommandation à l'effet que l'instruction soit retenue comme thème du symposium de PUC, prévu pour l'automne de 1985, au Collège de la protection civile, Canada (CPCC). On discuta aussi de la possibilité de changer le mandat donné à la conférence annuelle des fonctionnaires fédéraux et provinciaux responsables de l'instruction afin d'en faire plus qu'une simple évaluation des stages de formation offerts par le CPCC et de l'élargir à une étude complète de l'instruction nécessaire à la planification et à l'intervention d'urgence au Canada. Ces questions sont discutées en profondeur dans la section « Instruction et formation » à la page 12.

Un autre point très important de l'ordre du jour de la conférence de 1985 était la revue du travail accompli par le groupe de travail sur la planification pour le temps de guerre et les concepts d'opération. Ce groupe de travail conjoint, fédéral-provincial, avait été mis sur pied au cours de la conférence de 1983 afin de faire des recommandations sur les concepts d'opération à adopter pour assurer la protection civile dans une situation d'attaque nucléaire impliquant le Canada. Il fut reconnu que le groupe de travail avait progressé de façon significative dans cette tâche gigantesque,

mais qu'il fallait continuer le travail et raffiner davantage les recommendations maîtresses. Par la suite, le groupe de travail s'est remis à la tâche et a complété son étude au cours de l'année 1985.

Au terme de la conférence, les participants ont convenu de tenir la prochaine réunion dans la Région de la capitale nationale. Ils ont aussi examiné la possibilité d'organiser rapidement une conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la planification d'urgence et se sont engagés à en faire la recommandation à leur gouvernement respectif. Cette dernière initiative a reçu par la suite l'appui de tous les ministres en fonction à l'époque, et une conférence spéciale des fonctionnaires fut convoquée en décembre 1985 afin de préparer la conférence ministérielle pour février 1986. Il fut aussi convenu que la conférence annuelle des hauts fonctionnaires se tiendrait immédiatement après la réunion des ministres.

Directeurs régionaux

Ce sont les directeurs régionaux de PUC qui assurent la liaison quotidienne avec les planificateurs des mesures d'urgence au niveau des provinces et des territoires. Situés dans les capitales provinciales, ces hauts fonctionnaires facilitent l'administration des programmes fédéraux de planification d'urgence, encouragent la participation des provinces aux activités conjointes de protection et s'assurent que les initiatives fédérales s'harmonisent avec celles qui sont prises à l'échelon provincial. De même, si une intervention fédérale devenait nécessaire pour répondre à une situation d'urgence, c'est à eux que reviendrait la responsabilité de coordonner cette opération à l'intérieur de leur région. En 1985, on a vu un bon exemple de cette facette de la fonction des directeurs généraux lorsque le bureau de PUC, en Saskatchewan, s'occupa de coordonner l'importation de pesticides des États-Unis pour combattre une sérieuse infestation de sauterelles dans cette province.

Au cours de 1985, la direction de PUC a suggéré un rajustement de la responsabilité de liaison avec le Yukon en la transférant au directeur régional résidant en Colombie-Britannique. Depuis les tout débuts de PUC, c'était le directeur général en poste à Edmonton qui assurait la coordination avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, en plus de l'Alberta. Cependant, l'augmentation des activités de planification d'urgence des territoires a amené la direction de PUC à penser qu'il serait dans l'intérêt du Yukon de répartir cette charge de travail, en croissance continue, de façon pus équitable entre les directeurs. Le transfert fut effectué en octobre 1985, après consultations avec les gouvernements territoriaux concernés et avec l'accord du ministre.

Activités internationales

La coopération intergouvernementale est tout aussi importante dans le domaine international. Il est possible, en effet, que des catastrophes qui surviennent en temps de paix affectent plus d'un pays à la fois. En outre, la politique de défense collective du Canada exige de lui qu'il fournisse un appui continu aux pays de l'alliance, tant au moment des crises internationales qu'en temps de guerre. Il est donc nécessaire de préparer les plans et de prendre les dispositions essentielles si les gouvernements nationaux doivent présenter des réponses coordonnées aux situations de crise.

Compte tenu de ce besoin de coopération internationale, il n'est donc pas surprenant que les activités de PUC s'étendent souvent au-delà des frontières nationales. L'organisme s'acquitte des obligations du Canada en tant que membre de l'OTAN, dans le domaine de la planification pour les situations d'urgence en temps de paix et entretient une relation de travail étroite avec son voisin et allié, les États-Unis. En outre, PUC participe, de façon habituelle, à un échange d'information avec d'autres pays afin d'élargir la coopération internationale sur les questions reliées à la planification pour les situations d'urgence.

L'OTAN

En 1985, PUC a continué à assurer la coordination de la participation canadienne aux activités de planification d'urgence de l'OTAN dans le domaine civil. L'organisme assure une représentation canadienne sur les comités de planification d'urgence civile de l'OTAN dont la tâche est de déterminer les ressources qui seraient nécessaires en temps de guerre. Dans un deuxième temps, ils doivent mettre au point les plans et accords destinés aux agences civiles de l'OTAN en temps de guerre afin de permettre à ces dernières de gérer et de contrôler ces ressources en période de crise. Ces comités consistent en un Haut comité des plans d'urgence dans le domaine civil (HCPUC), qui relève directement du Conseil de l'OTAN, et en huit comités de soutien responsables de secteurs d'activité spécifiques. Ces secteurs comprennent le transport océanique, l'aviation civile, le transport de surface en Europe continentale, les vivres et l'agriculture, les ressources pétrolières, l'industrie civile, les communications et la défense civile.

PUC maintient un représentant permanent au quartier général de l'OTAN à Bruxelles, en Belgique, ayant pour mission d'assurer la liaison avec les pays membres sur les questions de planification d'urgence. Le directeur exécutif de l'organisme représente le Canada aux séances plénières du HCPUC et un cadre supérieur du quartier général de PUC à Ottawa assiste à la réunion annuelle du comité de la défense civile. Des planificateurs des mesures d'urgence des autres ministères sont désignés pour siéger sur les autres comités et leurs contributions sont coordonnées par PUC. En 1985, comme pour les années pas-

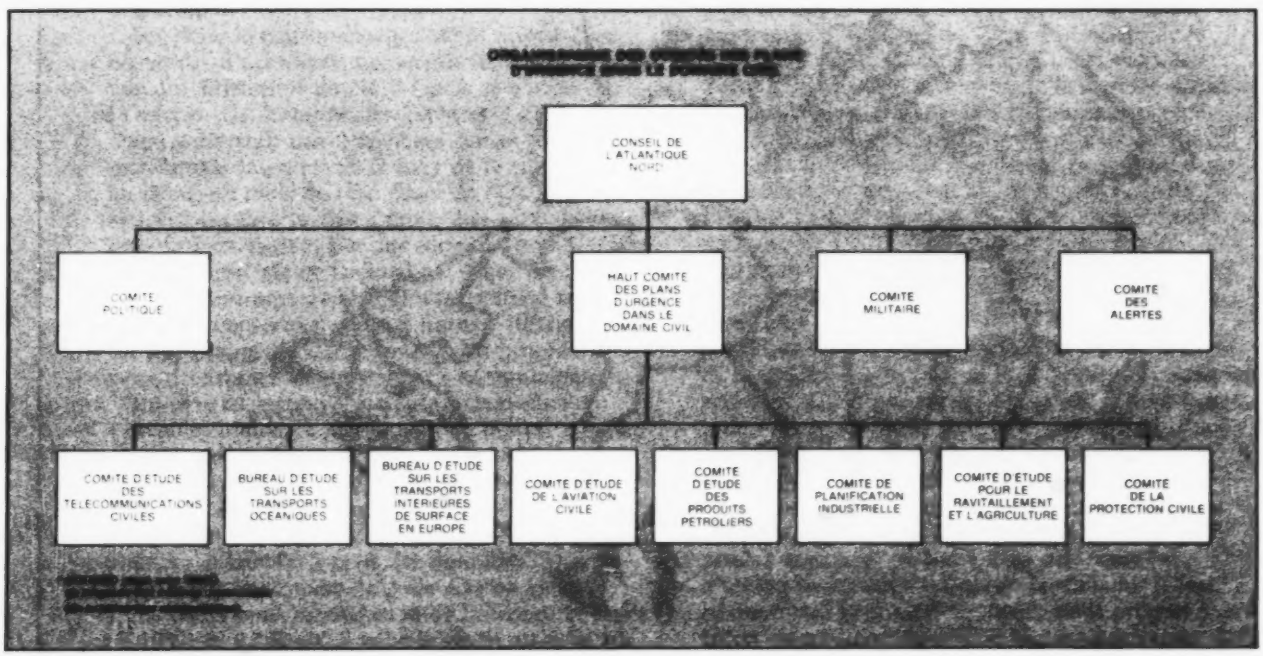

sées, PUC a vu à ce que tous les documents énonçant la position canadienne en matière de planification d'urgence, et préparés pour les réunions de l'OTAN, soient revus par les divers ministères afin de confirmer qu'ils reflétaient bien la politique du Canada.

De plus, PUC a apporté sa contribution à d'autres activités qui sont reliées à l'OTAN. En effet, l'organisme a collaboré à un nouveau stage de formation de l'OTAN à Oberammergau, en Allemagne de l'Ouest, sur le thème de la coopération civile et militaire en situations de guerre. De plus, à l'occasion du passage à Ottawa des stagiaires du Collège de défense de l'OTAN, dans le cadre de leur tournée nord-américaine, PUC leur a présenté un exposé sur la planification d'urgence en temps de paix au Canada.

Liaison internationale

C'est avec les États-Unis que le Canada entretient les relations bilatérales les plus étroites dans le domaine de la planification d'urgence. En tant que voisins et alliés, les deux pays ont en commun plusieurs problèmes reliés aux urgences et ils ont un grand intérêt à conserver les liens de coopération très bien établis dans les sphères de la planification et de la gestion des situations d'urgence. C'est pourquoi PUC maintient un contact régulier avec l'organisme correspondant américain, la « Federal Emergency Management Agency » (FEMA), afin de stimuler et de coordonner les activités de prévention conjointes.

C'est dans cet esprit que les deux organismes ont arrangé plusieurs visites de liaison au cours de 1985. En février, deux représentants du bureau des affaires internationales de la FEMA sont venus à Ottawa pour deux jours de discussion sur des questions de planification d'urgence d'intérêt commun. En contrepartie, PUC envoya, en avril, deux de ses membres prendre part à un atelier d'instruction sur les matières dangereuses, organisé par FEMA, au centre national d'instruction pour les urgences (National Emergency Training Centre) à Emmitsburg, au Maryland. En septembre, un instructeur expérimenté de FEMA a aimablement consenti à présenter un exposé à l'occasion du symposium conduit par PUC, sur l'instruction pour la protection civile. Quoique en dehors du cadre de ces échanges, il y eut une quatrième visite canado-américaine en 1985. En effet, à l'occasion de la visite à Ottawa d'un groupe de législateurs californiens, le directeur exécutif de PUC a eu l'honneur de leur présenter un exposé sur la planification d'urgence dans le domaine civil au Canada.

Enfin, PUC a reçu plusieurs visiteurs étrangers au cours de 1985. Des instructeurs spécialisés de l'Australie et du Royaume-Uni ont participé au symposium annuel de PUC. À une autre occasion, le personnel de PUC a pu instruire un fonctionnaire supérieur responsable de la planification d'urgence en Nouvelle-Zélande sur l'approche adoptée par le Canada dans le domaine de la planification d'urgence.

Instruction et formation

Le programme de formation et d'instruction que PUC a institué au Collège de la protection civile (CPCC), à Arnprior, en Ontario, constitue une partie intégrante de ses effeorts constants visant à stimuler la mise en place de mesures d'urgence au Canada. L'objectif du programme est de familiariser les fonctionnaires qui ont des responsabilités dans ce domaine avec les exigences de la planification et des opérations pour faire face aux situations d'urgence en temps de paix comme en temps de guerre.

Les cours au programme comprennent les plans et les opérations pour les désastres en temps de paix, les plans et opérations pour le temps de guerre, les services de santé et de bien-être social en situations d'urgence, le transport des matières dangereuses, l'élaboration d'un exercice d'intervention dans un cas de désastre, la planification d'abris communautaires et la protection contre les retombées radioactives. On offre aussi un stage spécial, à l'intention des maires et des autres élus municipaux, qui vise à leur donner une meilleure préparation pour la planification et l'intervention en cas d'urgence locale.

Récemment, on a ajouté un stage de formation sur la gestion du lieu d'une catastrophe à l'intention des individus qui pourraient devoir un jour diriger, contrôler et coordonner les opérations de secours sur le site d'un désastre. Le besoin d'un tel stage d'instruction avait été reconnu au cours de la conférence fédérale-provinciale de 1983 pour les fonctionnaires supérieurs de la planification d'urgence; à ce moment, un groupe de travail conjoint fut spécialement créé pour préparer le programme. Ses recommandations, portant sur le concept et les méthodes d'instruction, furent mises à l'essai au cours d'un stage expérimental au CPCC en 1984, après qui les instructeurs de PUC

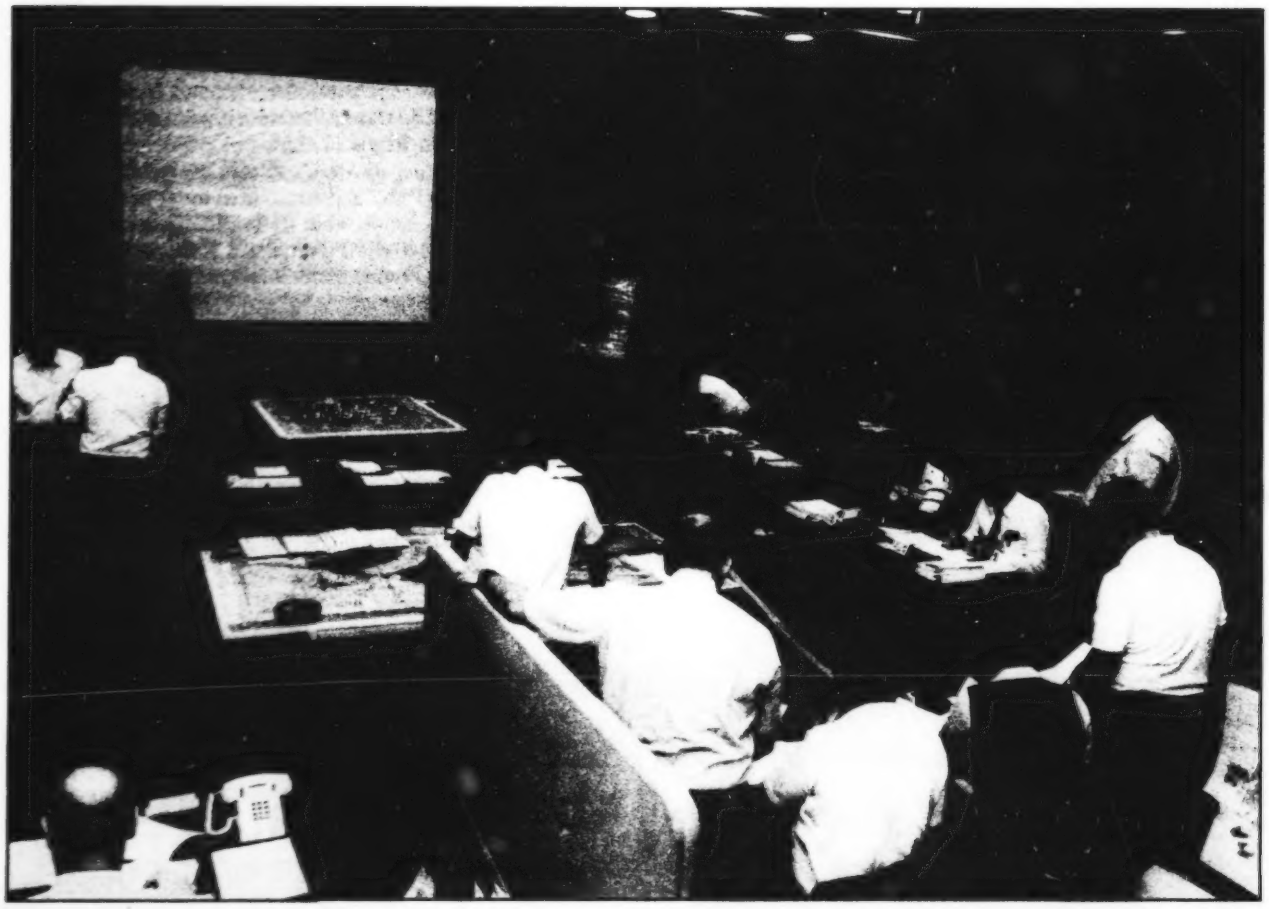

Activité menée en salle de classe par les stagiaires qui ont participé à l'un des cours offerts par PUC, intitulé Emergency Site Management.

s'employèrent à la perfectionner et à le façonner en tant que stage régulier offert par le collège. En 1985, il y eut quatre stages d'instruction sur la gestion des sites de catastrophe.

Le CPCC bénéficie d'un budget de fonctionnement annuel d'environ deux millions de dollars. Tous les stages sont offerts gratuitement et PUC prend à sa charge les coûts de l'hébergement et des déplacements. En 1985, plus de 2 400 personnes provenant de toutes les régions du Canada ont pris part à ce programme.

Symposium sur l'instruction

Outre son programme de formation et d'instruction régulier, PUC tient chaque année un important symposium qui permet d'étudier en profondeur un aspect particulier de la planification d'urgence. Le thème choisi en 1985 était l'instruction pour la protection civile.

Ce forum a réuni plus de 100 enseignants spécialisés dans l'instruction et dans l'éducation des adultes, représentant tous les paliers de gouvernement, le secteur privé et la communauté académique. Ce fut une expérience des plus utiles qui permit l'échange d'idées et d'information sur les programmes d'instruction actuels dans le domaine de la protection civile, ainsi que sur les nouvelles méthodes, les nouveaux équipements et les nouvelles orientations. Les délégués provinciaux, tout comme les conférenciers invités des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Australie, présentèrent leur approche respective de l'instruction en matière de protection civile.

Conférence fédérale-provinciale sur l'instruction

Dorénavant, tel que décidé par PUC, ce genre d'examen de l'instruction pour la protection civile se fera annuellement puisqu'il fait partie du mandat donné à la conférence fédérale-provinciale annuelle sur l'instruction. Depuis plusieurs années, les fonctionnaires fédéraux et provinciaux responsables de l'instruction se sont réunis une fois l'an pour discuter de la formation en vue des situations d'urgence mais, jusqu'à ce jour, leur travail s'est limité à une évaluation des besoins en stages de formation dispensés par le CPCC. Maintenant, suite à la décision prise lors de la conférence fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires œuvrant dans le domaine de la planification d'urgence, tenue en 1985, leur mandat a été élargi pour inclure l'étude complète des besoins d'instruction nécessaires à la planification et à l'intervention d'urgence d'un bout à l'autre du Canada.

Cet élargissement du mandat devrait permettre aux deux paliers de gouvernement une meilleure coordination de l'instruction pour la protection civile. Le groupe de travail va devenir le bureau central pour la collecte et la dissémination de toute l'information sur les besoins en stages de formation aux niveaux national, régional et local, sur les séminaires, sur les stages qui se tiennent dans différentes régions et sur l'évolution et les tendances dans l'approche de l'instruction, dans les méthodes et dans les moyens. À la lumière de cette information, il pourra identifier les manques et les duplications possibles dans le système de formation en place et faire les recommandations pour corriger ces problèmes par une action fédérale-provinciale conjointe. Le groupe fera rapport annuellement à la conférence fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires de la planification d'urgence.

Entraînement pour les cas impliquant des matières dangereuses

En 1985, la conférence des hauts fonctionnaires de la planification d'urgence a pris une autre initiative qui visait à améliorer la coordination fédérale-provinciale dans le domaine de l'instruction pour la protection civile. Elle créa un groupe de travail ad hoc afin d'étudier spécifiquement l'entraînement nécessaire pour l'intervention dans des situations d'urgence impliquant des matières dangereuses. Le groupe a reçu la tâche de revoir les besoins d'instruction aux niveaux des gouvernements et de l'industrie dans ce domaine et d'identifier les méthodes et les moyens de satisfaire ces besoins. De plus, il doit étudier et faire des recommandations sur les mécanismes nécessaires à la coordination de l'entraînement donné par les divers organismes concernés.

En harmonie avec la tâche qui lui a été confiée, ce groupe de travail est composé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux. La représentation fédérale provient de PUC et des ministères des Transports, de l'Environnement et de la Santé et du bien-être social, tandis que la représentation provinciale est fournie par les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick. Le groupe s'est réuni en session plénière une fois, en 1985, et son travail de consultation se continuera l'an prochain.

La recherche

À l'appui des programmes de protection civile du gouvernement fédéral, PUC fait lui-même de la recherche sur divers aspects de la planification et de l'intervention d'urgence, et il en commande à l'extérieur. C'est son service de l'évaluation et de l'analyse qui administre cette activité avec la participation des autres services ainsi que des autres ministères fédéraux. Une partie de la recherche se fait sur place par des scientifiques, membres du personnel, et le reste est donné par contrat à des consultants du secteur privé.

Projets de recherche

L'étude des ordinateurs et de leur application possible à la planification d'urgence est demeurée prioritaire parmi les projets de recherche de PUC en 1985. Une grande partie de l'effort consenti à ce projet fut consacrée à l'étude des systèmes informatiques comme aides à la prise de décision de même qu'à la possibilité de les utiliser pour la planification et l'intervention d'urgence. On a donc procédé à l'évaluation des systèmes de traitement de données dont les planificateurs de la protection civile se servent présentement et même, dans un cas, on a fait l'étude du logiciel mis au point récemment pour l'organisation de la protection civile d'Ottawa-Carleton, avec des fonds du programme conjoint de planification d'urgence. Le service de l'évaluation et de l'analyse a pris une autre initiative dans le domaine des ordinateurs en collaborant avec le CPCC qui désirait automatiser son stage de gestion des sites de catastrophe et en subventionnant, à son intention, le développement d'un scénario informatisé d'accident d'avion.

La deuxième grande priorité du programme de recherche de PUC est demeurée, comme par les années passées, l'étude du comportement humain et organisationnel dans des situations d'urgence. L'organisme utilise une équipe de recherche de l'université Carleton pour se documenter sur la réaction des canadiens à certaines catastrophes. C'est ainsi que cette équipe a étudié deux accidents graves au cours de l'année, soit le déraillement d'un train à Petawawa, en Ontario, et un accident d'avion à Gander, Terre-Neuve. Les conclusions qu'elle pourra tirer de ces études seront utilisées dans les stages de formation du CPCC et faciliteront les travaux de planification pour les situations d'urgence.

D'autres projets de recherche ont vu le jour en 1985 : l'un portant sur l'évaluation de l'impact économique que pourraient avoir les interruptions de l'approvisionnement en minerais d'importance stratégique et l'autre sur une étude des diverses méthodes d'élaboration de modèles de population pouvant servir à l'évaluation du nombre de victimes dans les désastres majeurs.

Le déraillement survenu à Petawawa (Ontario) figure au nombre des principaux incidents ayant fait l'objet d'une étude menée par l'équipe de recherches de l'Université Carleton.

La bourse de recherche Stuart Nesbitt White

En plus de ces activités dans le domaine de la recherche, PUC parraine un programme de bourses destiné à accorder une aide financière aux étudiants qui poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle dans les domaines touchant la planification d'urgence. En 1985 ce programme de bourses a reçu le nom de Stuart Nesbitt White, en l'honneur de l'ex-directeur général de la planification de PUC qui a consacré 35 années de sa vie au service du Canada dans les divers secteurs de la protection civile et de la planification d'urgence. Les bourses sont accordées annuellement pour un montant totalisant environ 11 000 dollars. Elles peuvent être octroyées pour une période d'étude allant jusqu'à quatre ans.

Les étudiants qui désirent se présenter au concours pour l'obtention de ces bourses peuvent obtenir un formulaire d'inscription en s'adressant à l'association des universités et collèges du Canada à Ottawa. Chaque année, les conditions et modalités de ces bourses sont présentées sur une affiche qui est diffusée aux départements d'études supérieures de la plupart des universités canadiennes.

Information du public

Dans le but de mieux faire connaître la politique de mesures d'urgence du Canada, PUC dirige un programme continu d'information du public. Ce programme vise à intensifier la prise de conscience par la population des initiatives que prend le gouvernement fédéral afin d'assurer les services de santé et la sécurité des Canadiens dans les situations d'urgence. Le service de l'information de l'organisme à Ottawa coordonne cette activité avec la participation de tous les autres services.

Publications

La publication et la distribution de brochures et de rapports sur des sujets touchant les mesures d'urgence constituent une partie importante du programme d'information de PUC. Ces publications comprennent des bulletins d'information sur les programmes fédéraux de planification d'urgence, des brochures sur les mesures d'autoassistance à prendre dans certains cas d'urgence et un résumé trimestriel de divers articles sur la planification d'urgence. Cette documentation est conservée au bureau central ainsi que dans les bureaux régionaux du PUC pour être distribuée gratuitement, sur demande.

L'organisme prépare aussi de nombreux documents techniques à l'intention des milieux plus spécialisés dans la planification d'urgence. On y trouve des lignes directrices pour la planification d'urgence en temps de paix et en temps de guerre, une esquisse des méthodes d'intervention dans des situations d'urgence précises et les règles à suivre pour administrer les programmes fédéraux de financement et de planification des mesures d'urgence. Au cours de 1985, PUC a entrepris de réviser plusieurs de ces documents y compris son guide pour l'administration du programme conjoint de planification d'urgence. De plus, il a publié une toute nouvelle brochure sur le programme du gouvernement fédéral traitant des points névralgiques.

Reproduction à vraie grandeur d'un modèle d'abri contre les retombées radioactives au Salon de l'habitation, à Montréal.

Rapports avec les média

PUC encourage la couverture par les média de son travail dans le domaine de la planification d'urgence comme un autre moyen important de transmettre au grand public l'information sur ses activités. Les cadres supérieurs de l'administration centrale ainsi que les directeurs régionaux de PUC sont les porte-parole officiels de l'organisme. Au cours de l'année 1985, ils ont participé à des interviews sur une variété de sujets reliés à la planification d'urgence et ils ont pris part à de nombreuses discussions présentées à la radio et à la télévision.

Dans le même domaine, PUC a accueilli favorablement une suggestion de l'Association des directeurs des nouvelles de la radio et de la télévision du Canada à l'effet d'amorcer conjointement la planification nécessaire pour assurer la liaison avec les média durant les situations d'urgence. L'objectif visé est l'amélioration de la coopération entre les directeurs des opérations et les média au cours des opérations d'urgence et, par le fait même, l'amélioration de la transmission de l'information à la population pendant les situations d'urgence. À l'occasion de la conférence des cadres supérieurs responsables de la planification d'urgence, en décembre, PUC a soulevé ce point et a proposé la création d'un groupe de travail restreint, formé de planificateurs d'urgence fédéraux et provinciaux et de représentants de l'association, qui aurait pour mandat de rédiger un modèle de plan de liaison avec les média. À la fin de l'année, on avait entrepris des démarches pour obtenir l'accord de l'Association des directeurs des nouvelles de la radio et de la télévision sur ce projet et on s'occupait de rédiger les directives du groupe de travail.

Expositions

Les expositions ont toujours constitué les points les plus marquants du programme d'information du public de PUC et 1985 n'a pas fait exception. En collaboration avec le ministère des Travaux publics, Direction des préparatifs, d'urgence et avec SURVITAL, une maison du secteur privé à Saint-Hubert, l'organisme a présenté une exposition importante sur le thème de la protection civile en temps de guerre, à l'occasion du salon de l'habitation tenu à Montréal, en mars 1985. L'exposition présentait un modèle grandeur nature d'un abri anti-retombées, aménagé dans un sous-sol, et approvisionné suffisamment pour subvenir aux besoins d'une famille de cinq personnes pendant deux semaines. Les visiteurs furent invités à faire le tour de l'abri et à prendre la documentation disponible sur la construction d'un abri et d'autres mesures de survie durant une guerre nucléaire.

Projets spéciaux

En plus de ses programmes réguliers, PUC a entrepris, en 1985, un certain nombre de projets spéciaux destinés à améliorer la capacité du gouvernement fédéral dans les domaines de la planification et de l'intervention en situations d'urgence. Du côté de la planification, l'organisme a pris part à deux études parrainées par Environnement Canada : l'une sur les conséquences d'une guerre nucléaire pour l'environnement, et l'autre sur la capacité d'intervention des autorités canadiennes lors d'accidents graves impliquant des produits chimiques. Du côté des opérations, PUC a amorcé l'amélioration des moyens de communication du gouvernement fédéral en se procurant du matériel nouveau et en engageant des discussions avec plusieurs provinces sur la possibilité d'intégrer leurs réseaux de transmission.

L'hiver nucléaire

Au printemps de 1984, le ministre de l'Environnement a chargé la Société royale du Canada, un corps indépendant formé de scientifiques de réputation internationale, d'étudier l'impact possible d'une guerre nucléaire sur le Canada. Des savants d'autres milieux ayant accepté comme postulat qu'un échange nucléaire serait suivi d'une baisse catastrophique des températures du globe, le gouvernement croyait qu'il était justifié de faire une évaluation canadienne de cette hypothèse d'un « hiver nucléaire ».

La Société royale a présenté son rapport définitif au ministre, en février 1985, et cette étude est arrivée à la conclusion que la théorie de l'hiver nucléaire est fort plausible sur le plan scientifique. Après mûre réflexion, les scientifiques croient qu'il est probable qu'un échange nucléaire serait suivi d'un dérangement climatique important et que cela pourrait présenter une menace redoutable pour les survivants de l'attaque.

Suite au rapport de la Société royale, Environnement Canada a mis sur pied un groupe de travail interministériel afin d'en analyser les conclusions et recommandations et de préparer une réponse intégrée. PUC a pris part à ce travail en coordonnant les contributions des différents ministères au sujet des implications possibles de ces conclusions sur la politique d'urgence fédérale et de protection civile. La communauté des planificateurs d'urgence s'est félicitée de l'appui que la Société royale a donné aux principes essentiels de la protection civile et a accepté la recommandation du groupe de travail à l'effet qu'il fallait revoir les préparatifs du Canada en cas d'attaque nucléaire afin de tenir compte des problèmes à plus long terme que pose la possibilité de l'hiver nucléaire.

Catastrophes chimiques

En décembre 1984, il se produisit un accident catastrophique à Bhopal, en Inde, alors que la fuite d'un produit chimique toxique a causé la mort de plus de 2 000 personnes. Cette tragédie a incité le gouvernement du Canada ainsi que les représentants de l'industrie chimique à procéder à une évaluation de la valeur des préparatifs d'urgence au Canada pour faire face à de tels accidents.

Cette décision a donné naissance à un comité d'organisation conjoint du gouvernement et de l'industrie qui fut mis sur pied par le ministère de l'Environnement, en mars 1985. Spécifiquement, ce comité a reçu pour mandat d'examiner la possibilité que des accidents du genre de celui de Bhopal se produisent au Canada, de revoir les mesures préventives existantes et d'évaluer la capacité de réponse conjointe de l'industrie et du gouvernement dans l'éventualité d'une fuite d'un produit chimique.

Le coordinateur de la planification pour la protection civile de PUC a siégé sur ce comité en tant que membre permanent et les directeurs régionaux ont joué un rôle considérable en y apportant la contribution des provinces. Le comité doit présenter son rapport définitif au début de 1986.

Réseau de transmission à haute fréquence

Il est nécessaire que les centres d'urgence aient accès à un système de communication sûr s'ils doivent être en mesure d'organiser une intervention d'urgence efficace. Jusqu'ici, PUC et les ministères du gouvernement fédéral se sont toujours fiés aux réseaux téléphoniques du secteur privé pour satisfaire à leurs propres besoins de communication en cas d'urgence et, depuis longtemps, cette situation est une source d'inquiétude. En effet, les réseaux téléphoniques du secteur privé sont tellement vulnérables en cas de catastrophe que leur service pourrait très bien être inutilisable au moment où on en a le plus besoin.

En 1985, PUC a entrepris d'améliorer sa capacité de communication en situations d'urgence. À cet effet, l'organisme a fait l'acquisition de matériel de radio-communication à haute fréquence comme réseau de rechange pour le cas où le réseau privé deviendrait inutilisable. Une fois déployé d'un bout à l'autre du Canada, ce matériel contribuera grandement à assurer les communications à l'intérieur des régions, entre les régions et, si nécessaire, entre le Canada et les États-Unis.

Les communications d'urgence interprovinciales

Il est possible aussi que les centres d'urgence, aux niveaux provincial et municipal, aient besoin de communiquer entre eux dans des situations d'urgence. Plusieurs provinces ont commencé à se doter de réseaux de transmission mobiles et intégrés, dans les limites de leur juridiction. Mais, à ce jour, ces systèmes ne possèdent aucune procédure qui permette des communications interprovinciales entre les organismes d'urgence.

En 1985, PUC a mis sur pied un comité spécial de spécialistes des communications et de la planification d'urgence afin d'étudier la possibilité de relier entre eux les systèmes de communication d'urgence des provinces. On a invité des représentants de Communications Canada et des provinces de Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick à y participer. Ces trois provinces sont particulièrement impliquées dans le domaine de la planification des transmissions.

Lors de sa première séance plénière, en avril, le comité a donné naissance à un groupe de travail plus restreint ayant pour tâche d'approfondir la question. Ce dernier groupe s'est réuni à deux reprises, en 1985, pour discuter des difficultés qui pourraient survenir et pour examiner la gamme des solutions techniques existantes. Il doit présenter ses conclusions et recommandations au comité principal en mars 1986.

Annexes

Répartition des crédits du programme conjoint de planification d'urgence

Annexe A

Exercice financier 1985-86*

Province/Territoire	Description du projet	Répartition des coûts $	
Territoires du Nord-Ouest	Deuxième année d'un projet de cinq ans pour la mise sur pied et l'entretien d'une capacité d'intervention dans l'ensemble des TNO.	Féd. GTNO (Il faut ajouter un solde fédéral de 19 215 $ des crédits de l'E.F. 1984-85)	114 750 38 250
Territoires du Nord-Ouest	Achat de groupes électrogènes d'urgence de remplacement pour les communautés isolées. Continuation d'un projet de l'année précédente. (Total des crédits fédéraux consentis : 75 000 $.)	Féd. GTNO	16 611 5 537
Territoires du Nord-Ouest	Achat et installation d'un système d'appel et de communication d'urgence à l'intention du Comité d'intervention d'urgence de la région de Baffin. Continuation d'un projet de 1984-85.	Féd. GTNO	16 470 5 490
Yukon	Deuxième année d'un projet de cinq ans visant à accroître les capacités de planification et d'intervention d'urgence du Yukon.	Féd. Yukon	49 784 16 594
Colombie-Britannique	Mise sur pied d'un réseau de radiocommunication afin de relier entre eux les centres d'opérations d'urgence du grand Vancouver.	Féd. Prov.	100 000 75 950
Alberta	Deuxième année d'un projet de cinq ans afin de procurer un nouveau local au centre d'instruction des services de protection civile de la province. Chaque gouvernement a déjà contribué 325 000 $ durant l'E.F. 1984-85.	Féd. Prov.	594 927 594 927
Saskatchewan	Début d'un projet de planification de cinq ans visant à accroître la capacité d'intervention de la province dans les situations d'urgence.	Féd. Prov.	87 880 119 450
Saskatchewan	Achat de matériel de communication d'urgence pour le service d'assistance mutuelle du district de Broadview-Grenfell-Kipling.	Féd. Prov.	33 106 33 106
Saskatchewan	Achat d'un véhicule d'intervention d'urgence pour la ville d'Estevan.	Féd. Prov.	9 053 9 053
Saskatchewan	Achat de costumes de protection contre les produits chimiques pour la ville de Meadow Lake.	Féd. Prov.	6 532 6 532
Saskatchewan	Achat d'une combinaison d'artificier pour le service de police de Saskatoon.	Féd. Prov.	6 350 6 350
Saskatchewan	Achat de matériel de communication pour le service d'assistance mutuelle du district de Viscount.	Féd. Prov.	5 286 5 286
Saskatchewan	Fourniture, à Regina, d'un secteur d'entraînement à la lutte contre les incendies où il y a des matières dangereuses.	Féd. Prov.	3 500 3 500
Saskatchewan	Production d'un guide d'intervention d'urgence pour la ville de Regina. Continuation d'un projet de l'année précédente.	Féd. Prov.	500 500

* Les chiffres ne comprennent que les crédits engagés à la fin de 1985. Les dépenses réelles peuvent différer des montants indiqués, mais elles ne dépasseront en aucun cas la contribution fédérale approuvée.

Province/Territoire	Description du projet	Répartition des coûts $	
Manitoba	Deuxième année d'un projet de planification de cinq ans visant à accroître la capacité d'intervention de la province dans les situations d'urgence.	Féd. Prov.	311 500 391 800
Manitoba	Achat d'un véhicule de secours pour le service des incendies de Carman-Dufferin.	Féd. Prov.	35 158 35 158
Manitoba	Achat d'un véhicule de secours et de contrôle des opérations pour Lac du Bonnet.	Féd. Prov.	33 590 33 590
Manitoba	Achat d'un véhicule de secours et de contrôle des opérations pour la ville de Flin Flon.	Féd. Prov.	26 306 26 306
Manitoba	Achat d'un véhicule d'intervention dans les situations impliquant des matières dangereuses pour la ville de Selkirk.	Féd. Prov.	22 942 68 826
Manitoba	Mise sur pied d'un centre de contrôle des opérations d'urgence à l'intention du village d'Arborg et de la municipalité régionale de Bifrost.	Féd. Prov.	22 619 22 619
Manitoba	Achat d'équipement audio-visuel pour les services de santé et d'ambulance du Manitoba afin d'améliorer leur programme d'instruction pour les interventions d'urgence.	Féd. Prov.	14 544 14 544
Manitoba	Achat d'un groupe électrogène pour la mairie de la ville de Carman et destiné au centre communautaire qui est désigné comme refuge pour les situations d'urgence.	Féd. Prov.	6 600 6 000
Manitoba	Achat d'un deuxième groupe électrogène pour l'aréna de la ville de Carman qui est désignée comme refuge alternatif.	Féd. Prov.	2 500 2 500
Manitoba	Achat d'équipement complémentaire pour le centre de coordination d'urgence de la ville de Winnipeg, centre qui fut aménagé dans le cadre d'un projet conjoint antérieur.	Féd. Prov.	3 274 2 182
Manitoba	Achat d'une unité mobile de contrôle des opérations d'urgence pour le personnel fédéral, provincial et municipal du centre de contrôle des interventions d'urgence. Continuation d'un projet de l'E.F. 1984-85. (Participation totale du gouvernement fédéral : 115 712 $.)	Féd.	1 183
Manitoba	Achat de groupes électrogènes supplémentaires pour l'usine de filtration et les stations de pompage des égouts de Carman. Continuation d'un projet de l'E.F. 1984-85. (Les gouvernements fédéral et provincial ont déjà investi chacun 7 207 $ dans ce projet.)	Féd.	1 115
Ontario	Début d'un projet de cinq ans pour accroître les capacités de planification et d'intervention d'urgence des gouvernements provincial et municipaux.	Féd. Prov.	1 900 000 1 900 000
Québec	Expansion du réseau de transmission d'urgence intégré de la province. Quatrième année d'un projet approuvé en octobre 1982.	Féd. Prov.	1 284 745 1 051 155

Province/Territoire	Description du projet	Répartition des coûts $	
Nouveau-Brunswick	Mise en place d'un réseau de transmission d'urgence à l'échelle de la province. Troisième année d'un projet approuvé en août 1983.	Féd. Prov. GRC.	931 316 931 316 216 000
Nouvelle-Écosse	Achat de trois unités mobiles de contrôle des opérations d'urgence pour les villes de Bedford, Dartmouth et Halifax.	Féd. Prov.	76 716 115 075
Île-du-Prince-Édouard	Projet de planification pour accroître les capacités de planification et d'intervention d'urgence de la province.	Féd. Prov.	39 510 32 450
Île-du-Prince-Édouard	Programme de formation des spécialistes de la défense radiologique de la province visant à mieux les instruire de leurs responsabilités de temps de guerre.	Féd. Prov.	4 450 2 450
Île-du-Prince-Édouard	Préparation et conduite de sept exercices d'envergure visant à tester les plans d'urgence actuels. Continuation d'un projet de l'E.F. 1984-85. (Les deux gouvernements, fédéral et provincial, ont contribué 28 375 $ chacun à ce projet.)	Féd.	2 770
Terre-Neuve	Mise sur pied et instruction d'équipes médicales d'intervention d'urgence à l'hôpital général de St. John's et à Goose Bay au Labrador. Continuation d'un projet de l'E.F. 1984-85.	Féd. Prov.	91 500 91 500

Accords d'aide financière en cas de désastre

Annexe B

Partage des dépenses selon la population

Dépenses admissibles	Contribution fédérale
Pour le premier 1 $ par habitant	Néant
Pour les 2 $ suivants par habitant	50%
Pour les 2 $ suivants par habitant	75%
Pour le reste	90%

Remarque : Les dépenses admissibles sont celles qu'une province ou un territoire engage dans la période suivant immédiatement un désastre pour remettre en état la propriété privée et les services publics essentiels. L'admissibilité de ces dépenses est déterminée selon le cas et conformément aux directives fédérales.

Exemple :

Si la province ou le territoire touché compte 800 000 habitants et que les dépenses admissibles s'élèvent à 24 000 000 $, l'aide fédérale sera calculée comme suit :

	Dépenses admissibles	Contribution provinciale/ territoriale	Contribution fédérale
Pour le premier 1 $ par habitant	800 000 $	800 000 $	Néant
Pour les 2 $ suivants	1 600 000 $	800 000 $	800 000 $ (50%)
Pour les 2 $ suivants	1 600 000 $	400 000 $	1 200 000 $ (75%)
Pour le reste	20 000 000 $	2 000 000 $	18 000 000 $ (90%)
	24 000 000 $	4 000 000 $	20 000 000 $

Publications d'information de PUC

Annexe C

Bulletins

— La planification des mesures fédérales d'urgence au Canada
— Structure d'organisation de Planification d'urgence Canada
— Ligne directrice du gouvernement fédéral relativement aux situations d'urgence
— Décret sur la planification des mesures d'urgence
— Programme conjoint de planification d'urgence
— Accords d'aide financière en cas de catastrophe
— Centre de situation de PUC
— La protection civile au Canada
— Programme national d'abri
— Programme relatif au fonctionnement ininterrompu du gouvernement : Installations du gouvernement en cas d'urgence
— Système d'alerte canadien en cas d'attaque
— Système civil de défense radiologique
— Programme sur les dossiers essentiels
— Programme sur les points névralgiques
— Effets de la bombe à neutrons
— Survie dans le froid
— Comment faire des provisions d'eau
— Comment retirer de l'eau des particules de retombées et des matières radioactives dissoutes
— Comment se tenir propre avec une quantité d'eau limitée

Brochures

— Qui nous sommes et ce que nous faisons
— Série de conseils sur l'auto-assistance :
  — Inondations
  — Violentes tempêtes
  — Panne! En hiver
  — Tempêtes d'hiver — Vous et votre voiture
  — Tremblements de terre
— 11 étapes pour la survivance
— Abri dans le sous-sol contre les retombées radioactives
— Techniques élémentaires du sauvetage
— Provisions familiales pour une longue période de crise
— Quels sont vos plans d'urgence?
— Programme d'instruction et de formation 1986/87

Revues

— La Revue — Plans des mesures d'urgence (trimestrielle)

Pour commander ces publications, s'adresser à :
Planification d'urgence Canada
Services de l'information du public
141 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario)
K1A 0W6
(613) 992-3322

Programme d'instruction et de formation 1985
Collège de la protection civile, Arnprior

Annexe D

Cours donnés par PUC

— Plans et opérations (paix)
— Plans et opérations (guerre)
— Conférence à l'intention des maires et représentants élus
— Gestion du site d'une catastrophe
— Opérations d'urgence
— Conception d'exercices
— Séminaire sur la planification d'urgence nationale

Cours parrainés par PUC (Donnés par d'autres ministères fédéraux)

— Services d'urgence communautaires (Santé) — Santé et Bien-être social Canada (SBSC)
— Services d'urgence communautaires (Services sociaux) — SBSC
— Installations de soins spéciaux pour moniteurs — SBSC
— Simulation de victimes pour moniteurs — SBSC
— Programme pour agents de défense radiologique — Ministère de la Défense nationale
— Transport de matières dangereuses — Transports Canada
— Analyse et conception d'abris anti-retombées — Travaux publics Canada (TPC)
— Organisation de contrôle des pêches — Pêches et Océans Canada
— Séminaire sur la planification d'urgence — Emploi et Immigration
— Séminaire sur la planification d'urgence — Ports Canada

Événements spéciaux

— Symposium sur l'instruction en vue des mesures d'urgence
— Conférence fédérale-provinciale sur l'instruction
— Séminaire d'initiation des nouveaux responsables ministériels de la planification

Points de renseignement

Annexe E

Administration centrale de PUC

Services de l'information du public
Planification d'urgence Canada
Édifice Gillin, 2e étage
141 ouest, avenue Laurier
Ottawa, Ontario
K1A 0W6

1-613-992-3322

Directeurs Régionaux

Terre-Neuve

M. Dave Snow
Planification d'urgence Canada
2ième étage
Édifice Sir Humphrey Gilbert
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 1G4

1-709-772-5522

Nouvelle-Écosse

M. Rod O'Sullivan
Planification d'urgence Canada
Pièce 801
6009 chemin Quinpool
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3K 5J7

1-902-426-2082

Québec

M. André Tremblay
Planification d'urgence Canada
Pièce 701
250 ouest, Grande-Allée
Québec (Qc)
G1R 2H4

1-418-648-3111

Île-du-Prince-Édouard

M. Jim Ayers
Planification d'urgence Canada
C.P. 1175
2ième étage, Édifice Dominion
rue Queen
Charlottetown, (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8

1-902-566-7047

Nouveau-Brunswick

M. Denis Boiteau
Planification d'urgence Canada
590, rue Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 1H5

1-506-452-3020

Ontario

M. Hal Sampson
Planification d'urgence Canada
Pièce 900
60 est, avenue St. Clair
Toronto (Ontario)
M4T 1N5

1-416-973-6343

Manitoba

M. A.J.K. Rasmussen
Planification d'urgence Canada
Pièce 306A
391, avenue York
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0P4

1-204-949-3760

Alberta et les Territoires du Nord-Ouest

M. Jim Hoffman
Planification d'urgence Canada
10420–157ème Rue
Edmonton (Alberta)
T5P 2V5

1-403-420-3005

Attaché à l'OTAN

M. Gord Gunton
Attaché pour les mesures d'urgence
Délégation canadienne à l'OTAN
Boul. Léopold III

1110 Bruxelles, Belgique

Saskatchewan

M. Harold Swain
Planification d'urgence Canada
Pièce 850, Tour Avord
2002, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan)
S4P 0R7

1-306-780-5005

Colombie-Britannique et Yukon

M. Fred Cooper
Planification d'urgence Canada
Pièce 111
816, rue Government
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 1W9

1-604-388-3621